

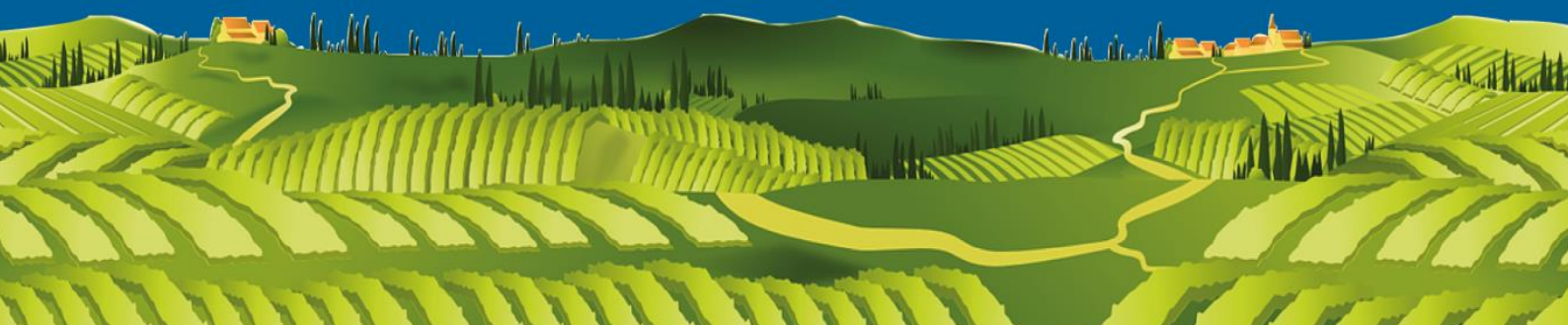


Communauté
de Communes
du Bazadais

RAPPORT D'ACTIVITÉ

BILAN FONCTIONNEL ET CHIFFRÉ

2019



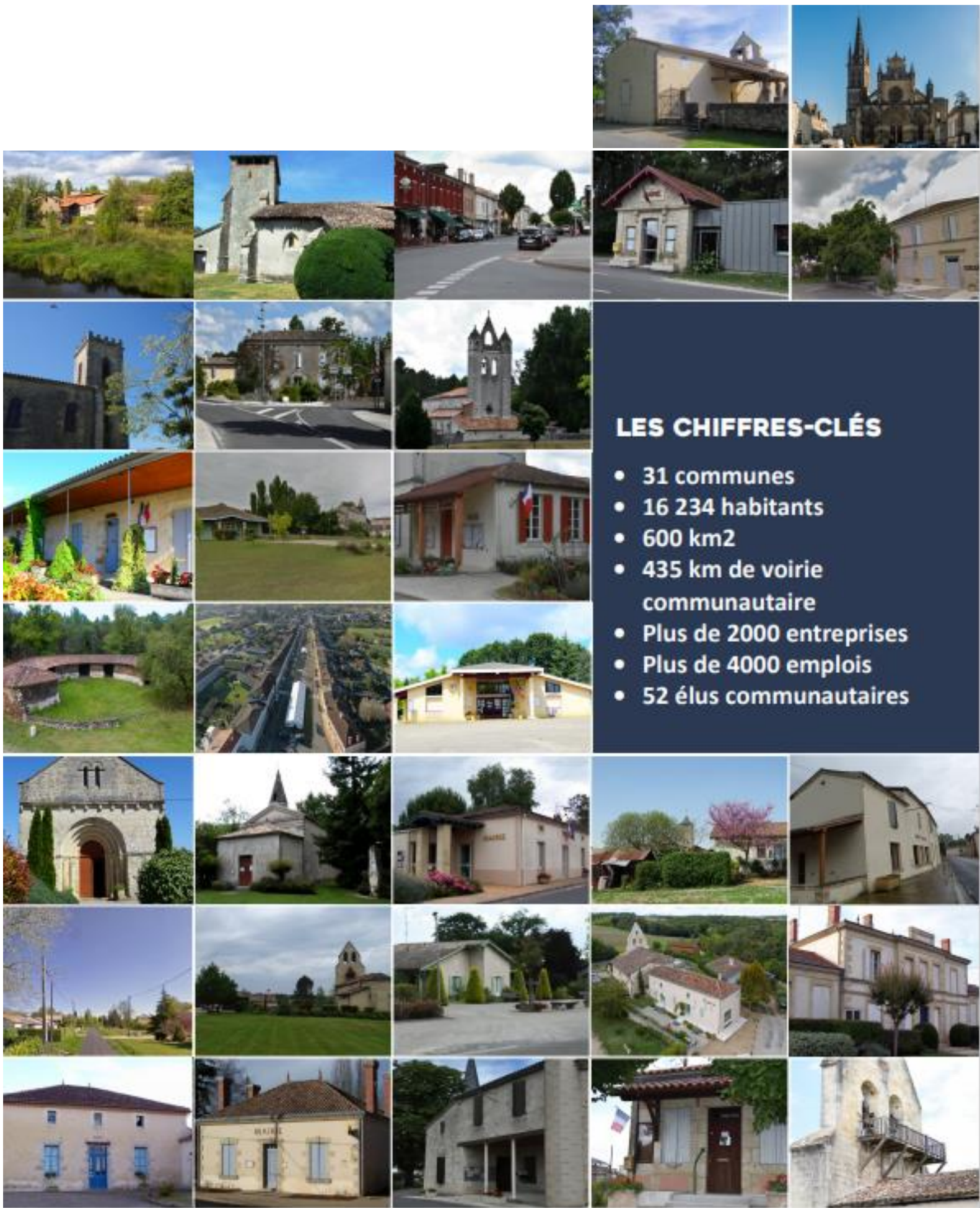


SOMMAIRE

LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL	3
L'ORGANISATION POLITIQUE	7
LES COMPÉTENCES	11
L'ORGANISATION FONCTIONNELLE	13
LES SERVICES	14
LES RESSOURCES HUMAINES	19
LES FINANCES	22
LA COMMUNICATION	29
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	36
L'ABATTOIR ET LA SALLE DE DÉCOUPE	37
L'ÉCONOMIE	40
LE TOURISME	42
L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	46
L'AMÉNAGEMENT	47
L'HABITAT	49
LES SERVICES À LA POPULATION	50
L'ENFANCE-JEUNESSE	51
LA PROMOTION DU SPORT	60
LE SOCIAL	61
LES SERVICES TECHNIQUES	69
L'ENVIRONNEMENT	72
LA HALTE-NAUTIQUE	
DE BERNOS-BEAULAC	73
LES LACS	74
LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES	78

LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL





LES CHIFFRES-CLÉS

- 31 communes
- 16 234 habitants
- 600 km²
- 435 km de voirie communautaire
- Plus de 2000 entreprises
- Plus de 4000 emplois
- 52 élus communautaires

Située au Sud-Est du département de la Gironde, limitrophe avec les Landes et le Lot-et-Garonne, la Communauté de Communes du Bazadais se déploie entre forêt landaise et coteaux.

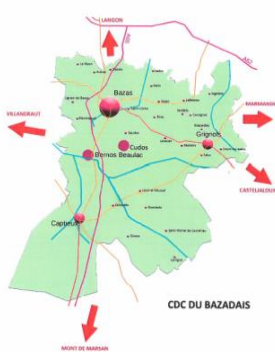
Ce territoire rural maintient son authenticité grâce à un milieu naturel vaste et préservé, un habitat diffus, maîtrisé et une qualité de vie reconnue. Elle regroupe 31 communes.



La Communauté de communes du Bazadais est née de la fusion au 1^{er} janvier 2014 de l'ex CdC du Bazadais (13 communes) et de l'ex CdC Captieux-Grignols (17 communes). La Commune de Lados a rejoint la CdC du Bazadais au 1^{er} janvier 2015.

D'une superficie de 603,72 km², le territoire de la CdC s'étend sur les communes d'Aubiach, Bazas, ville-centre, Bernos-Beaulac, Birac, Captieux, Cauvignac, Cazats, Cours-les-Bains, Cudos, Escaudes, Gajac, Giscos, Goulade, Grignols, Gans, Labescau, Lados, Lartigue, Lavazan, Le Nizan, Lerm-et-Musset, Lignan-de-Bazas, Marimbault, Marions, Masseilles, Saint-Côme, Sauviac, Sendets, Sigalens, Sillas et Saint-Michel-de-Castelnaud.

La CdC compte 16 234 habitants pour une densité de population 26 habitants par km² (contre 70 au niveau départemental avec toutefois des disparités importantes suivant les communes, la densité de population variant de moins de 4 habitants au km² (Lartigue) à 127 (Bazas). Les communes de Bazas, Grignols, Captieux, Bernos-Beaulac et Cudos restent les plus peuplées. Elles regroupent plus de 60% de la population.



L'organisation territoriale morcelée subit l'influence des pôles d'activités forts (Bordeaux, Langon, Mont-de-Marsan, Casteljaloux, Marmande).

La CdC est irriguée par 3 axes principaux, base du développement économique du territoire :

- l'A65, qui relie Langon à Pau, avec un échangeur et une aire à Bazas et une aire de services à Captieux,
- la RN 524, qui relie Langon à Espas (32), en passant par Bazas et Captieux,
- la RN 655, qui relie Bazas à Lavardac (47).

La population est vieillissante, les 60 ans et plus représentant 31% de la population de la Communauté de communes et 34 % de la population du pôle de Bazas. La taille des ménages suit cette tendance : les personnes seules ou les couples sans enfant représentent 61 % de la population communautaire.

LES COMMUNES EN CHIFFRES

Aubiac	285	Gans	198	Marimbault	199
Bazas	5 037	Giscos	189	Marions	192
Bernos-Beaulac	1 164	Goualade	104	Masseilles	151
Birac	228	Grignols	1 180	Le Nizan	507
Captieux	1289	Labescau	107	Saint-Côme	320
Cauvignac	168	Lados	178	Saint-Michel-de-Castelnau	252
Cazats	429	Lartigue	43	Sauviac	327
Cours-les-Bains	229	Lavazan	247	Sendets	358
Cudos	990	Lerm-et-Musset	498	Sigalens	379
Escaudes	173	Lignan-de-Bazas	387	Sillas	118
Gajac	390				

La zone économique et commerciale est principalement implantée sur la commune de Bazas, siège de la Communauté de communes. Le territoire offre principalement des emplois dans le secteur tertiaire (65%) et dans l'industrie (20%).

La ville de Bazas regroupe 2 692 emplois, soit plus de 54% des emplois du territoire. Les communes de Captieux et Grignols sont considérées comme deux pôles secondaires, avec un marché de l'emploi tourné vers le tertiaire et l'activité sylvicole.

Par ailleurs, le territoire bénéficie de l'attrait touristique de la cité médiévale de Bazas et de la qualité de ses espaces naturels (lac de la Prade de compétence communautaire, communes de l'ex-canton de Captieux adhérentes au Parc Naturel des Landes de Gascogne).

L'ORGANISATION POLITIQUE



La Communauté de Communes est un établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I). Elle est administrée par un collège de 53 élus communautaires titulaires et 26 suppléants.



PRESIDENT
Olivier DUBERNET
Élection du 8 avril 2016



1ERE VICE-PRESIDENTE
Finances
Marie-Bernadette DULAU



2EME VICE-PRESIDENT
Economie et tourisme
Jean-Luc GLEYZE

*Démission en février 2018
Non remplacé*

3EME VICE-PRESIDENT
Urbanisme
Philippe COURBE



4EME VICE-PRESIDENTE
Enfance-jeunesse
Nicole COUSTET



5EME VICE-PRESIDENT
Voirie
Serge MOURLANNE



6EME VICE-PRESIDENT
Environnement-Agriculture
Michel AIME

*Décès en août 2017
Non remplacé*

7EME VICE-PRESIDENT
Bâtiments et travaux
Philippe LUCBERT



8EME VICE-PRESIDENT
Moyens, développement,
bâtiments et travaux
René CARDOIT

Les commissions

Les membres des commissions thématiques sont des élus communautaires ou communaux.

Les commissions sont présidées par le Président ou Vice-Président ayant en charge les domaines pour lesquels la commission a été constituée. Leur rôle est de proposer de nouvelles orientations ou d'exprimer des vœux sur tel ou tel dossier.

Le vice-président rapporte au Bureau les conclusions des réunions de la ou des commissions dont il a la charge.

Les **15** commissions :

- Abattoir
- Action sociale
- Agriculture
- Aménagement numérique, téléphonie mobile
- Aménagement du territoire, urbanisme et habitat
- Bâtiments, travaux, moyens et développement
- Commission d'appel d'offres
- Commission de délégation de service public
- Communication
- Développement économique (avec 2 sous commissions : économie et tourisme)
- Enfance-Jeunesse
- Environnement et milieux naturels
- Finances
- Ressources humaines
- Voirie

Leur composition a été redéfinie en Conseil communautaire, le 29 novembre 2017. Elles comprennent des élus communautaires et des représentants des communes.

Le Bureau

Il est composé :

- du président et des vice-présidents,
- de deux représentants pour les communes de moins de 500 habitants : Francis STURMA (Marimbault) et Eric VIGNEAU (Sendets),
- d'un représentant pour les communes du secteur capsylvain : Jean-Marie ZORILLA (St-Michel-de-Castelnau, qui a depuis démissionné de ses fonctions de maire),
- d'un représentant pour les communes de 500 à 1000 habitants : Jean-Claude DUPIOL (Cudos),
- de deux représentants pour les communes du secteur grignolais : Françoise DUPIOL-TACH (Grignols), Madeleine LAPEYRE (Masseilles),
- de deux représentants pour la commune de Bazas : Dominique LAMBERT, Jean-Luc LANOELLE.

Il débat des orientations stratégiques, des projets et actions entrant dans le champ des compétences communautaires avant leur présentation en Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire

Le Conseil communautaire est une assemblée élue suite au renouvellement des conseils municipaux. Il définit la politique communautaire.

Il règle par ses délibérations les affaires de la communauté de communes, vote le budget et contrôle l'exécution de ses décisions.

Le Conseil communautaire se réunit environ 10 fois par an.

Le président peut réunir le Conseil communautaire chaque fois qu'il le juge utile. Il en fixe l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire est présidé par le président. Au début de chacune des séances, l'assemblée nomme un de ses membres pour remplir la fonction de secrétaire. Le président détient seul la police de l'assemblée.

Le Conseil communautaire ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

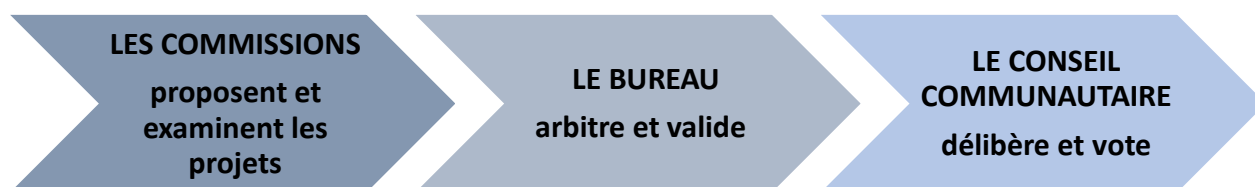


▪ Sa composition

L'assemblée est composée de **53** élus communautaires et de **26** suppléants :

- un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les communes de moins de 500 habitants,
- deux délégués pour la commune de Cudos,
- trois délégués pour les communes de Bernos-Beaulac et Grignols,
- 4 délégués pour Captieux
- 15 délégués pour Bazas.

LE PROCESSUS DECISIONNEL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE



Les séances du conseil communautaire se déroulent le plus souvent à la salle des fêtes de Lavazan et débutent en général à 20h30. Elles sont publiques.

L'ordre du jour est publié sur le site Internet de la communauté de communes : www.cdcdubazadais.fr

Les procès-verbaux et délibérations sont également téléchargeables sur le site.

▪ Les conseils communautaires en chiffres

2014	
12 conseils communautaires	213 délibérations
2015	
11 conseils communautaires	195 délibérations
2016	
11 conseils communautaires	173 délibérations
2017	
7 conseils communautaires	154 délibérations
2018	
8 conseils communautaires	153 délibérations
2019	
10 conseils communautaires	150 délibérations

10 séances ont eu lieu en 2019 : les 7 et 29 janvier, 3 mars, 9 avril, 15 mai, 12 juin, 19 juillet, 5 et 30 septembre et 27 novembre.

LES COMPÉTENCES



La CdC du Bazadais assure, en lien avec ses communes membres, la gestion des services publics dont elle a la compétence au service de l'ensemble des habitants. Elle définit et met en œuvre des projets structurants pour le développement de son territoire. Elle est dotée par la loi de différentes compétences, certaines obligatoires, d'autres optionnelles ou supplémentaires, auxquelles s'ajoutent des compétences transférées par ses communes membres pour mutualiser des moyens ou développer de nouveaux services.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer ;
- protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.



CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE ET DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS



COMPÉTENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE

ACTION SOCIALE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

CRÉATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DÉFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE AU PUBLIC Y AFFÉRENTES



COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

GESTION DE L'ABATTOIR PUBLIC DU BAZADAIS ET LA SALLE DE DÉCOUPE DU BAZADAIS

CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DE BÂTIMENTS DESTINÉS À DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ REGROUPÉS EN MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

VALORISATION, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES SITES NATURELS ET TOURISTIQUES

- le lac de la Prade,
- le lac de Taste,
- la base nautique de Bernos-Beaulac.

ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDI PR)

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

- établissement des infrastructures et des réseaux de télécommunications ;
- promotion des usages en matière de technologies de l'information et de télécommunications.

SIGNALÉTIQUE ET SIGNALISATION DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES PUBLICS ET DU PATRIMOINE QUI SERA RÉPERTORIÉ DANS LES CHARTES DE TERRITOIRE.

PARTICIPATION AUX PROJETS COLLECTIFS DU PÔLE TOURISME ET MARQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE

VALORISATION ET PROMOTION D'ACTIONS SPORTIVES INTÉRESSANT L'ENSEMBLE DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DONT LES OPÉRATIONS DÉPARTEMENTALES CAP33, OBJECTIF NAGE, ECOLES MULTISPORTS, SPORTS-VACANCES

L'article L5214-23-I du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyait que les CDC à fiscalité professionnelle unique respectant la condition démographique et exerçant 8 des 12 compétences listées bénéficiaient de la bonification de la dotation générale de fonctionnement (DGF). La loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a abrogé cet article. Il en résulte que les statuts des communautés de communes, qui ont bénéficié de cette bonification, devaient reprendre le libellé exact des compétences obligatoires et optionnelles, tel qu'apparaissant à l'article L5214-16 du CGCT. Une modification statutaire a été validée par le Conseil communautaire le 30 septembre 2019.

L'ORGANISATION FONCTIONNELLE



LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Interface entre l'équipe élue et l'administration communale, la Direction Générale des services suit l'ensemble des dossiers gérés par la CdC. Sous l'autorité de la Présidente, elle pilote et garantit le bon fonctionnement des services. La Direction Générale des Services assure la traduction des objectifs politiques des élus en objectifs opérationnels pour l'administration. Le DGS est responsable de l'animation des services et de la cohérence globale des projets de la collectivité, dans le respect des principes fondamentaux du service public (continuité, égalité de traitement des administrés, efficacité et adaptabilité permanente aux besoins).

LE PÔLE RESSOURCES

Le service **RESSOURCES HUMAINES** assure le suivi des dossiers individuels des agents, l'élaboration des contrats de travail, l'évolution des carrières des agents, l'élaboration et le suivi budgétaire de la masse salariale, la paie, la gestion des congés, l'élaboration et le suivi du plan de formation, la préparation et le suivi des instances paritaires (comité technique et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), le suivi des arrêts de maladie et accidents de travail, la gestion des stages et des demandes d'emploi, la prévention.

Le service **FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS** a pour mission la préparation et la gestion du budget principal et des budgets annexes, documents qui regroupent l'ensemble des prévisions de dépenses et recettes de l'année. Le service réalise régulièrement des études (élabore des tableaux de bord, des indicateurs de gestion) et des analyses prospectives et rétrospectives financières et fiscales. Il assure l'exécution quotidienne du budget, de la commande publique, gère la dette, la trésorerie, les subventions, la politique tarifaire, les relations fournisseurs/débiteurs, les marchés publics... Il supervise et contrôle les régies de dépenses et de recettes.



LES CHIFFRES-CLÉS

- 128 agents titulaires
- 50 contractuels environ
- 80% de femmes
- 25 métiers répartis dans 20 services
- 1 700 heures de formations suivies en 2019
- 100 stagiaires accueillis en 2019



La mission du **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** propose une offre adaptée aux besoins des entreprises déjà installées sur le territoire et travaille à attirer de nouvelles entreprises. Les missions vont donc de l'accueil des porteurs de projet (création ou reprise d'entreprises) à la promotion territoriale, en passant par l'appui aux entreprises (interface entre celles-ci et la sphère institutionnelle, écoute et mobilisation des ressources locales disponibles, aides au fonctionnement...).

Le service **COMMUNICATION** assure la conception et la réalisation de tous les outils et supports de communication : magazine, guides, affiches, flyers, site Web, médias sociaux... Il est en charge de l'organisation des actions de communication, des relations publiques et d'événements, du respect du droit à l'image, des relations presse et des partenaires. En lien avec les élus, il élabore la stratégie de communication de la collectivité. Il a également pour mission d'être le soutien de tous les autres services et travaille en transversalité. Il veille également au respect du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

- 3 **MULTI-ACCUEILS** (modes de garde collectifs, destinés aux enfants de moins de 3 ans dont l'objectif est l'éveil et la socialisation des tout-petits).
- 1 **RELAIS PETITE ENFANCE** (lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile)
- 4 **ACCUEILS DE LOISIRS** ou ALSH (structures d'éveil et de loisirs destinées aux enfants âgés de 3 à 11 ans, qui proposent des temps d'accueil complémentaire au temps scolaire, familial et social)
- 6 **ACCUEILS PÉRISCOLAIRES** ou APS (prise en charge des enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés en écoles maternelles et élémentaires, le matin avant l'entrée à l'école et le soir à la sortie des classes, avec proposition d'activités de loisirs et sportives)
- 1 **POINT ACCUEIL JEUNES** ou PAJ (lieu de convivialité, d'échanges et de partage autour d'activités culturelles, citoyennes, sportives, de sorties, mini-camps et séjours pour les 12-17 ans, durant les périodes de vacances et parfois le weekend)



Le **PÔLE ENFANCE-JEUNESSE** propose une offre de services adaptée aux besoins des familles et des enfants de 0 à 17 ans : multi-accueils, relais petite enfance, soutien à la parentalité, accueils de loisirs, accueils périscolaires, point d'accueil jeunes.



Le **PÔLE AUTONOMIE ET DOMICILE** regroupe :

- la **RÉSIDENCE AUTONOMIE SAINT-JEAN** de Bazas (hébergement de personnes âgées autonomes de plus de 60 ans, avec prestations de services : restauration, blanchisserie, animations de prévention de l'autonomie, soutien administratif) ;
- le **SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE** ou SAAD (soutien et accompagnement de personnes âgées, en situation de handicap ou fragiles dans les gestes de la vie quotidienne) ;
- le **TRANSPORT À LA DEMANDE** est un service de transport de proximité proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine et cofinancé par la Communauté de Communes. Un véhicule adapté circule sur les 31 communes du territoire, mais également vers les destinations de Casteljaloux, Auros et Langon. Il permet aux personnes âgées, handicapées et aux demandeurs d'emploi de se rendre au marché, dans des centres commerciaux, d'effectuer des démarches médicales, administratives ou des recherches d'emplois...
- les **ACTIONS DE PRÉVENTION SÉNIORS** (programme pluriannuel de prévention de l'autonomie grâce à des ateliers gratuits sur tout le territoire) ;
- le **POINT RELAIS CAF** (accueil de proximité pour des questions d'informations générales sur les prestations CAF).



L'**OFFICE DE TOURISME**, est un guichet unique où le public a à sa disposition des conseillères en séjours pour orienter ou aider dans la recherche d'hébergement, de restauration, de loisirs ou d'événements culturels dans le Bazadais.

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes œuvre pour renforcer la notoriété du Bazadais et a engagé un partenariat avec l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondines pour la promotion du Sud-Gironde. Il travaille à la valorisation des différents acteurs touristiques.

L'Office de tourisme du Bazadais est géré en régie administrative (budget annexe du budget principal de la CdC). Il collecte également la taxe de séjour.

Les CdC du Bazadais, du Sud-Gironde et leurs Offices de Tourisme se sont associés pour préparer la mise en œuvre à l'échelle du Sud-Gironde d'actions concrètes et innovantes, répondant aux priorités inscrites dans les 9 axes du nouveau schéma départemental (Convention d'Actions Touristiques-CAT).

Le Département de la Gironde poursuit la refonte du Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), en collaboration avec la CdC du Bazadais.

LE SERVICE PROMOTION DU SPORT

Le service apporte son soutien technique et administratif aux associations sportives désireuses de monter un projet et/ou un dossier (constitution d'un dossier de demande de subventions, réponse à un appel à projet etc). L'accompagnement s'étend sur les volets réglementaire, sanitaire, sécuritaire... Il assure également une veille et met en ligne les informations importantes, utiles aux associations sportives du territoire. Il organise et met en place les opérations départementales de valorisation du sport : CAP33, Objectif nage, sports vacances et écoles multi-sports.



LE STATUT DES AGENTS

Les agents de la CdC sont des fonctionnaires territoriaux. La fonction publique territoriale se distingue de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière par la diversité de ses filières : administrative, technique, culturelle, animation... qui recouvrent des réalités de métiers. Parallèlement à la filière, le statut des agents est défini selon 3 catégories : A, B ou C. La catégorie A regroupe les cadres dirigeants, la catégorie B concerne les cadres experts, la catégorie C, qui comprend 88 % des effectifs de la CdC, est celle des postes opérationnels.

La carrière des agents se déroule en fonction de leur grade (2ème classe, 1ère classe, maîtrise), qui peut évoluer par voie de concours ou d'ancienneté et en fonction des échelons à gravir, dont l'avancement se fait au terme du délai minimum prévu par la réglementation. L'entretien annuel d'évaluation a remplacé la notation depuis 2011. Les chefs de service sont chargés de l'évaluation individuelle au sein de leur équipe et, pour l'année à venir, de fixer à chacun des objectifs raisonnables et mesurables.

Le recrutement des agents fonctionnaires, est opéré après une période de stage qui dure une année. Il s'agit de la titularisation. Le recrutement des agents de catégorie C peut se faire sans concours, contrairement aux agents de catégorie A ou B. Toute modification dans les effectifs de la collectivité ou dans les temps de travail est validée par le conseil communautaire. La CdC a également recours à des emplois contractuels dans le cadre de remplacements à court ou moyen terme (8% des effectifs).

LE PÔLE TECHNIQUE

Il regroupe les services techniques (voirie, bâtiments, espaces verts), la gestion des espaces naturels ainsi que l'urbanisme. Leurs missions sont nombreuses et variées, tout comme les métiers représentés.



LES SERVICES TECHNIQUES

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire (460 km de voies). Elle réalise des travaux de grosses réparations, l'entretien courant des chaussées, la mise en sécurité des routes. Le service technique entretient également l'ensemble du parc immobilier de la collectivité.

L'intérêt communautaire porte sur :

- l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire, à savoir l'ensemble des voies communales revêtues et inscrites au tableau de classement de chaque commune à l'exclusion des places publiques et des parkings qui restent du ressort des communes,
- la création de voirie pour les réalisations publiques d'intérêt communautaire,
- la signalisation directionnelle et les lieux-dits.

Enfin, elle assure l'entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Les agents sont mobilisables à tout moment en cas d'intempéries importantes (neige, orages, tempête, accident de la route pour le nettoyage de la chaussée, chutes d'arbres...) dans le cadre d'astreintes.

Le service **URBANISME** contribue à la gestion et à l'évolution des formes des 31 bourgs et villages de la CdC, à travers les 31 documents d'urbanisme communaux (Règlement National d'Urbanisme, cartes communales ou Plans Locaux d'Urbanisme) en vigueur sur le territoire. Il coordonne et pilote l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), document de territoire unique et commun, qui devrait entrer en vigueur en 2021 et remplacera les documents communaux aujourd'hui appliqués. Il renseigne et oriente les habitants dans leurs démarches de projet de construction et d'aménagement de leur propriété. Les déclarations de travaux et permis de construire ne sont pas instruits par la CdC mais par le Pôle ADS (application du droit des sols) du Sud-Gironde, sauf pour la ville de Bazas. Le service gère également les espaces naturels du territoire : lac de la Prade, lac de Taste et base nautique de Bernos-Beaulac.



► L'organigramme au 1^{ER} janvier 2019



LES RESSOURCES HUMAINES

Le service ressources humaines est composé de 5 agents (4,6 ETP) qui assurent le suivi des dossiers individuels, l'élaboration des contrats de travail, l'évolution des carrières, la préparation et le suivi budgétaire de la masse salariale, la paie, la gestion des congés, l'élaboration et le suivi du plan de formation, la gestion des instances paritaires (comité technique et CHSCT), le suivi des arrêts de maladie et accidents de travail, la gestion des demandes de stages et d'emploi, la prévention.

L'activité du service ressources humaines

➔ **A savoir : 128 agents titulaires en 2019 – 50 contractuels**
(dont 30 sur des postes de remplacement au service d'aide à domicile)

▪ **Pilotage – Information des agents**

- 52 réunions de service (comité de direction, service CIAS et service RH)
- 49 réunions /rendez-vous avec les partenaires ou responsables de service
- 2 commissions ressources humaines
- 3 réunions du comité technique
- 60 rendez-vous avec des agents
- 9 opérations de recrutement
- 221 réponses aux demandes d'emploi
- 131 demandes de stage dont 73 acceptées

▪ **Paye**

- 2 283 bulletins de salaires
- 459 attestations Pôle Emploi

▪ **Formation**

- 175 inscriptions en formation

▪ **Carrière**

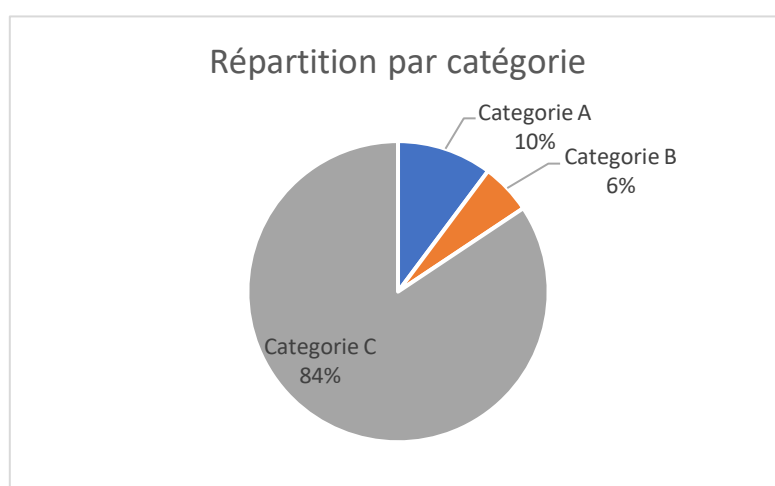
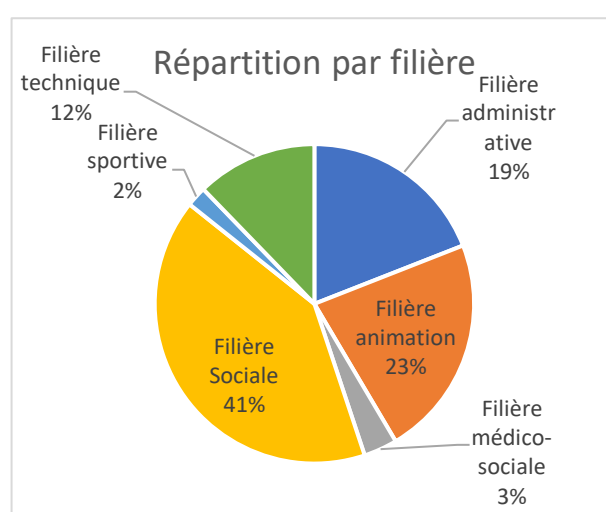
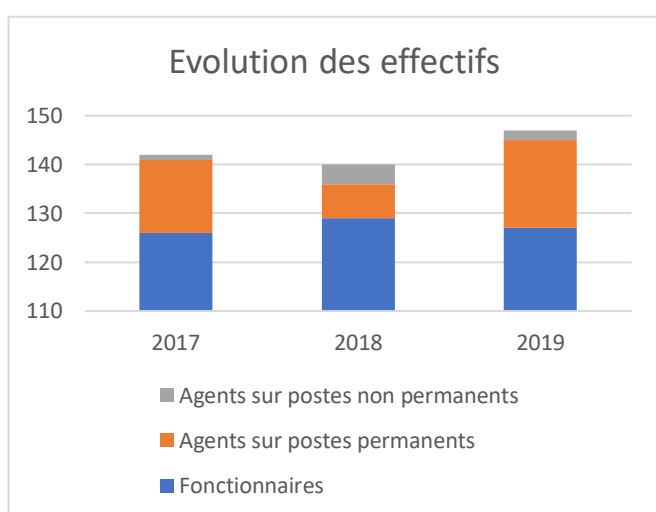
- 385 arrêtés pour les agents titulaires
- 99 contrats de remplacement à la CDC
- 396 contrats de remplacements au SAAD
- 79 contrats d'animateurs saisonniers

▪ **Gestion de la maladie**

- 359 arrêts de travail enregistrés
- 8 dossiers auprès des instances médicales (Comité médical et Commission de réforme)
- 61 visites médicales

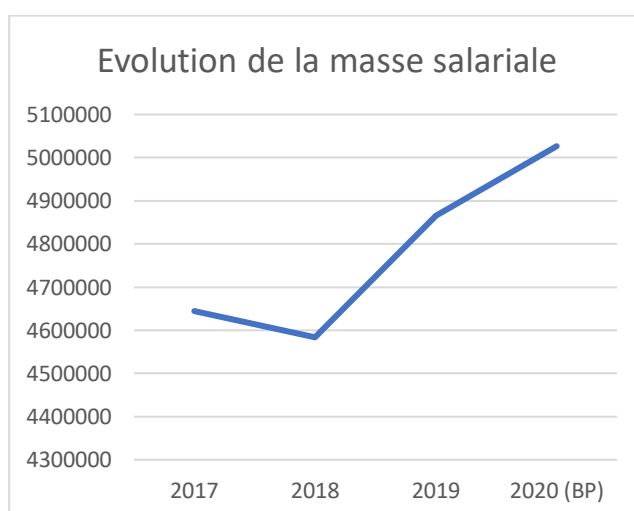
► Effectifs

Statut	2017	2018	2019
Fonctionnaires	126	129	128
Agents sur postes permanents	15	7	18
Agents sur postes non permanents	2	4	2
Total	143	140	147



► Budget et rémunérations

En €	2017	2018	2019
Rémunérations annuelles brutes	2 642 037	2 981 168	3 159 045
Primes et indemnités	326 978	395 135	381 205
<i>Régime indemnitaire en %</i>	<i>12,38%</i>	<i>13,25%</i>	<i>12,07%</i>
Heures supplémentaires	11 755	32 745	26 425
NBI	16 406	20 560	19 018
Charges de personnel	4 644 116	4 583 759	4 865 002



La progression des charges de personnel entre 2018 et 2019 est due :

- aux avancements de grade et promotions internes de l'ordre de 9 000€,
- à la hausse du régime indemnitaire sur le budget principal (2 500 €),
- aux remplacements de 3 agents (1 congé de maternité et 2 agents placés en longue maladie pour un coût de 71 000 €),
- à l'impact de la mise en œuvre du PPCR est de 15 000 €,
- à la réorganisation des services est évaluée à + 101 000 € avec :
 - le recrutement d'un chargé de mission économie,
 - l'augmentation du temps de travail de la chargée de communication (passage à temps plein),
 - la création en 2018 de deux postes d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives pour la promotion du sport et l'animation du Cap 33
 - le recrutement d'1 ETP pour la mise en œuvre du Relais petite enfance.

LES FINANCES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

► Le service finances – commande publique

Le service se situe au niveau de l'antenne administrative de Grignols.

Il est composé de deux agents qui assurent :

- la préparation budgétaire en lien avec la DGS et les services
- le suivi budgétaire
- la supervision de la comptabilité et la gestion
- la gestion des marchés publics
- la vérification des factures au regard des bons de commande
- la saisie des mandats
- la saisie des titres de recettes
- le classement des pièces comptables
- les relations avec les clients et fournisseurs
- le lien avec les responsables de services
- le suivi de la trésorerie



► Les finances

Le budget de la CdC du Bazadais se décompose en **7 budgets**.

Le budget principal comprend les dépenses liées aux services à la population (enfance-jeunesse, espaces naturels, voirie...), les services généraux de la collectivité (administration, communication, ressources humaines, services techniques).

Les budgets annexes enregistrent les autres dépenses liées aux services à la population (centre intercommunal d'action sociale, résidence autonomie, service d'aide à domicile, office de tourisme) ou à des activités qui, par leur nature, ne répondent pas aux mêmes règles comptables ou fiscales (abattoir et salle de découpe, restaurant du lac de La Prade).

Le nombre important de budgets annexes et la gestion spécifique de certains services (enfance-jeunesse) impose la mise en place d'une comptabilité analytique afin d'identifier les coûts réels et gérer de manière efficiente les différents services.

Nouveautés en 2019 :

Suppression des budgets de la Maison de santé pluridisciplinaire et des ordures ménagères : désormais toutes les recettes et dépenses afférentes à ces deux « services » sont retracées dans le budget principal.

LES PERSPECTIVES 2020 DU SERVICE :

- Rapprochement des états de l'actif et de l'inventaire comptable de la collectivité
- Mise à jour de la gestion des recettes :
 - mise en place du PES ASAP (éditique/chorus pro)
 - application du seuil de recouvrement à 15 €
 - fiabilisation de la base tiers
 - mise en place du prélèvement automatique (saad, enfance/petite enfance)
- Développement de la comptabilité d'engagements à l'échelle de tous les services grâce à l'acquisition de la dernière version du progiciel Berger-Levrault.

► La synthèse des écritures émises en 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Budget principal							
Titres ordinaires	5 219	5 027	5 346	5 131	5 891	7 370	
Mandats ordinaires	2 786	2 720	2 623	2 448	2 334	2 702	
Budget du restaurant du Lac de La Prade							
Titres ordinaires	5	21	17	17	24	10	
Mandats ordinaires	78	73	23	11	20	67	
Budget de l'Abattoir							
Titres ordinaires	32	31	36	33	34	35	
Mandats ordinaires	60	82	36	22	17	45	
Budget des ordures ménagères							
Titres ordinaires	163	148	247	125	52	-	
Mandats ordinaires	426	1 857	229	294	167	-	
Budget de la Maison de santé							
Titres ordinaires	15	20	22	14	14	-	
Mandats ordinaires	147	21	10	11	13	-	
Budget de l'Office de tourisme							
Titres ordinaires	-	160	155	135	221	196	
Mandats ordinaires	-	261	278	294	261	314	
Budget du Centre intercommunal d'action sociale							
Titres ordinaires						12	
Mandats ordinaires						21	

Budget de la Résidence autonomie						
Titres ordinaires						487
Mandats ordinaires						409
Budget du service d'aide à domicile						
Titres ordinaires						360
Mandats ordinaires						1323
TOTAL GENERAL	9555	10936	9453	9190	9 549	

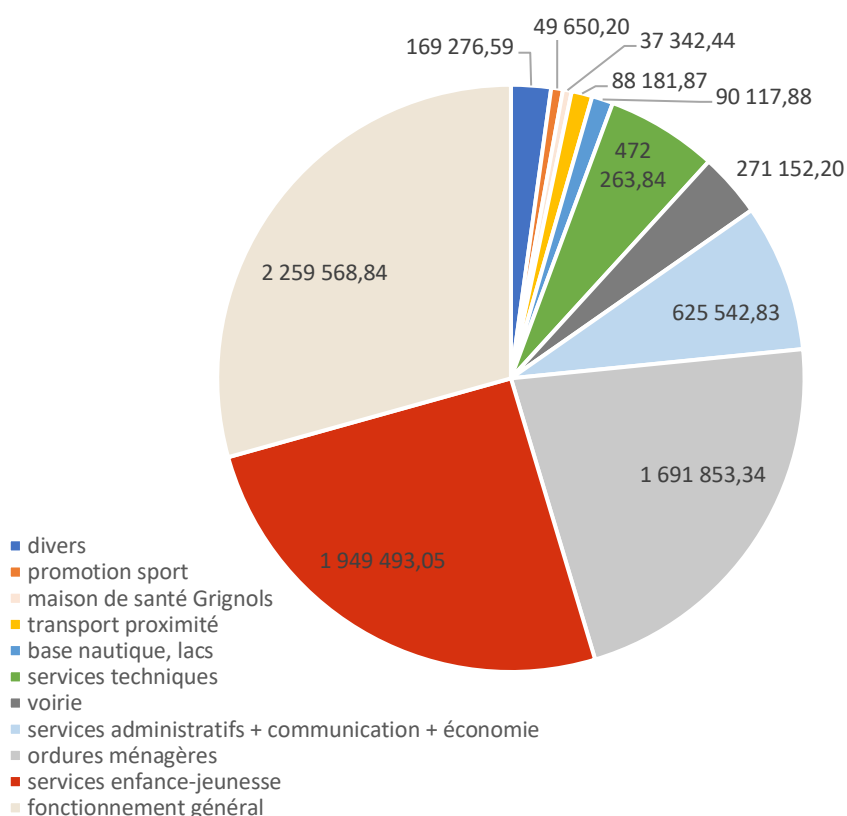
* **Délai moyen de paiement : 9,65 jours**, ce qui est nettement inférieur aux 20 jours qui sont accordés aux ordonnateurs afin de transmettre les bordereaux de mandat au comptable public.

► Les données financières de l'exercice 2019

Section de fonctionnement

Montants en K€	2018	2019	Δ 2018-2019	en €/hab en 2019
Recettes de gestion	5 917 783	7 917 017	33,78%	486
Produits des services, du domaine et ventes div.	269 680	2 039 613	656,31%	125
Impôts et taxes (prélèv. FPIC et FNGIR déduits)	3 859 540	3 963 697	2,70%	243
Contributions directes	3 610 188	3 714 253	2,88%	228
Attributions de compensation	217 305	217 305	0,00%	13
FNGIR	-199 867	-199 867	0,00%	-12
Fonds de péréquation FPIC (solde)	203 824	203 889	0,03%	13
Autres recettes fiscales	28 090	28 117	0,10%	2
Dotations et participations	1 710 543	1 811 737	5,92%	111
Dotations d'intercommunalité	327 319	361 016	10,29%	22
Dotation de compensation	317 406	310 118	-2,30%	19
Autres dotations et participations	1 065 818	1 140 603	7,02%	70
Autres recettes de fonctionnement	78 020	101 970	30,70%	6
Dépenses de gestion	4 672 178	6 584 172	40,92%	404
Dépenses de personnel	2 320 215	2 470 371	6,47%	152
Charges à caractère général	1 033 878	2 703 664	161,51%	166
Attributions de compensation	1 013 911	1 013 911	0,00%	62
Subventions de fonctionnement versées	10 800	10 000	-7,41%	1
Contributions organismes regroupement	200 979	284 353	41,48%	17
Autres dépenses de fonctionnement	92 395	101 873	10,26%	6
Epargne de gestion	1 245 604	1 332 845	7,00%	82
Intérêts de la dette	18 148	33 190	82,89%	2
Subvention de fonctionnement aux SPIC et budgets annexes	539 789	618 849	14,65%	38
Solde produits - charges financières	440	-514	-216,82%	-0
Solde produits - charges exceptionnelles	3 573	-27 782	-877,55%	-2
Epargne brute	691 680	652 510	-5,66%	40
Amortissement du capital de la dette	91 671	137 365	49,85%	8
Epargne nette	600 009	515 145	-14,14%	32

▪ Répartition des dépenses par services (en euros)



▪ Evolution 2018-2019

Services	2018	2019	Evolution 2018/2019
divers	31 392 €	169 277 €	439,23%
promotion sport	20 639 €	49 650 €	140,56%
maison de santé Grignols	70 711 €	37 342 €	-47,19%
transport proximité	104 867 €	88 182 €	-15,91%
base nautique, lacs	84 218 €	90 118 €	7,01%
services techniques	414 718 €	472 264 €	13,88%
voirie	285 809 €	271 152 €	-5,13%
services administratifs + communication	640 300 €	625 543 €	-2,30%
ordures ménagères	1 633 965 €	1 691 853 €	3,54%
services enfance-jeunesse	1 858 292 €	1 949 493 €	4,91%
fonctionnement général	2 093 167 €	2 259 569 €	7,95%
TOTAL	7 238 079 €	7 704 443 €	6,44%

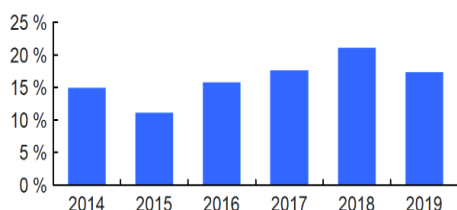
▪ Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

Budgets annexes	2018	2019			Δ CA/budget 2019
		DOB	BUDGET	COMPTE ADMINISTRATIF	
Abattoir	35 463,89 €	36 931,44 €	38 643,44 €	60 559,44 €	21 916,00 €
CIAS	376 921,09 €	324 539,00 €	363 139,22 €	367 100,22 €	3 961,00 €
<i>dont RPA</i>	62 141,00 €	123 039,00 €	123 039,00 €	127 000,00 €	3 961,00 €
<i>dont SAAD</i>	272 291,27 €	201 500,00 €	201 500,00 €	201 500,00 €	0,00 €
Lac de La Prade	33 067,88 €	40 190,42 €	40 190,42 €	43 850,42 €	3 660,00 €
Office de tourisme	94 336,22 €	150 748,88 €	147 748,88 €	147 338,88 €	-410,00 €
TOTAL	874 221,35 €	552 409,74 €	589 721,96 €	618 848,96 €	29 127,00 €

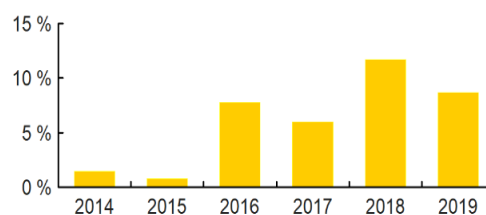
▪ Le taux d'épargne (épargne/recettes réelles de fonctionnement)

L'épargne de gestion progresse de **7%** entre 2018 et 2019.

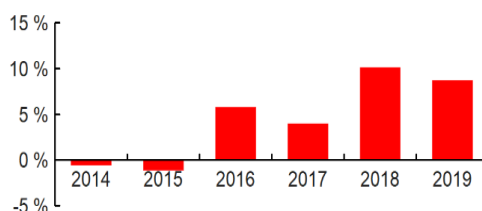
Toutefois, les intérêts de la dette ont augmenté de **+ 1,5%** par rapport à l'année 2018 tandis que les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes sont en progression de **+ 14,65 %**, d'où une réduction de l'épargne brute et de l'épargne nette.



Taux d'Épargne de gestion



Taux d'Épargne brute



Taux d'Épargne nette

Section d'investissement

	2018	2019	Δ 2018-2019	en €/hab en 2019
Dépenses d'investissement	451 380	800 112	77,26%	49
Dépenses d'équipement	377 949	692 701	83,28%	43
Subventions d'équipement versées	1 500	27 479	1731,93%	2
Autres dépenses d'investissement	71 931	79 932	11,12%	5
Recettes d'investissement	233 949	451 984	93,20%	28
FCTVA	89 437	208 350	132,96%	13
Subventions d'investissement reçues	50 300	99 813	98,44%	6
Produit des cessions (775)	1 900	32 877	1630,37%	2
Autres recettes d'investissement	92 312	110 943	20,18%	7
Besoin de financement de l'investissement	217 431	348 128	60,11%	21
Emprunt	250 000	430	-99,83%	0
<i>dont emprunts nouveaux</i>	250 000		-100,00%	0
Remboursement en capital de la dette	91 671	137 365	49,85%	8
<i>dont amortissement de la dette normale</i>	91 671	137 365	49,85%	8
a- épargne brute	691 680	652 510	-5,66%	40
b- solde net de dette	158 329	-136 935	-186,49%	-8
c-variation du résultat de clôture	632 579	167 447	-73,53%	10
Financement de l'investissement (a+b-c)	217 431	348 128	60,11%	21
Solde de clôture reporté	121 179	845 737	597,92%	52
Résultat de clôture au 31/12	753 758	1 013 184	34,42%	62
Encours de dette au 31/12	636 157	864 181	35,84%	53
endettement/épargne brute (en années)	0,9 an	1,3 an		
endettement/recettes réelles de fonctionnement	10,00%	11,00%		
résultat de clôture/dépenses d'équipement	199%	146%		
résultat de clôture/dépenses totales (en jours de dépenses)	46 jours	44 jours		

▪ Les dépenses

Les dépenses d'équipement sont en hausse de **83,28 %** par rapport à l'année 2018 du fait de l'engagement des travaux de réhabilitation et d'agrandissement de l'ALSH de Bazas (Moulin de La Glory) et la poursuite des autres projets (PLUI, programme de voirie...).

Elles représentent **43€ /habitant** et restent bien inférieures à la moyenne nationale (93 €/habitant).

Les subventions d'équipement versées en 2019 (27 479 €) correspondent à la mise en œuvre du nouveau dispositif communautaire d'accompagnement économique « **Bazad'Eco** » pour l'aide à

la création, reprise ou transmission d'entreprise et aux aides à l'investissement versées dans le cadre du dispositif OCM

Les autres dépenses d'investissement sont composées du seul reversement de la part de taxe d'aménagement (79 932 €) aux communes.

▪ **Les recettes**

Le FCTVA constitue toujours la principale ressource d'investissement avant les autres recettes d'investissement (taxe d'aménagement) et les subventions.

La taxe d'aménagement est en progression de **20,18%** par rapport à 2018 du fait de sa généralisation sur l'ensemble du territoire communautaire.

L'augmentation du produit des cessions s'explique par le reversement des parts en capital suite à la dissolution de la SPL Sud-Gironde.

Enfin, la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt sur le budget principal en 2019.

► **Divers**

▪ **Emprunt contracté**

La Communauté de communes s'est engagée à financer d'importants travaux de modernisation de l'abattoir à compter de l'année 2019.

Compte tenu du montant estimatif et des ressources dégagées (autofinancement de la collectivité, subventions mobilisables), il a fallu recourir à un emprunt - contracté auprès du Crédit Agricole - dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du prêt : **59 600 €**
- Durée du contrat : 15 ans
- Somme des versements : 63 937,10 €
- Périodicité : annuelle
- Date de première échéance : 30 jours à la date de réalisation
- Mode d'amortissement : constant
- Taux effectif global : 0,91%
- Frais de dossier : 100 €

▪ **Création d'une société d'économie mixte**

Afin de conserver un pouvoir de direction s'agissant de la salle de découpe, la Communauté de communes du Bazadais a initié la création d'une société d'économie mixte à laquelle il a été confié la gestion du service (en partenariat avec la société Tradisud) et participe à la constitution de son **capital à hauteur de 24 000 €**.

▪ **Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Par délibération en date du 30 mai 2018, une ligne de trésorerie de 540 000 € avait été contractée auprès du Crédit Agricole, 190 000 € avaient été remboursés.

La ligne de trésorerie arrivant à échéance le 28/06/2019, il était donc nécessaire de la renouveler pour un montant de **350 000 €**.

A ce titre, une demande de renouvellement a été faite auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine. La proposition retenue fut la suivante :

- montant maximum : 350 000 €
- durée : 12 mois
- taux variable, Euribor 3 mois moyenné mai 2019 : - 0,309%
- marge fixe : 0,60%
- commission d'engagement : 525 €
- frais de dossier : 350 €

▪ **Constitution d'une provision**

En 2018, le Conseil communautaire avait décidé de se porter garant à hauteur de 30% du montant des encours concernés par le transfert du prêt n°00084157982 d'un montant de 1 140 550,59 € (capital restant dû au 31/07/2017) - contracté auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine - à la SEMop Société Bazadaise d'Abattage.

Le protocole de transfert de prêt prévoyait, outre les garanties de caution solidaire, la nécessité d'inscrire au budget une garantie d'emprunt. En conséquence, la Communauté de communes a dû prévoir une provision destinée à couvrir le risque à hauteur de **322 071,56 €**.

▪ **Correctifs apportés par la collectivité suite au rapport de la Chambre régionale des comptes**

Par courrier en date du 3 septembre 2018, le Président de la Chambre régionale des comptes avait notifié le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes du Bazadais portant sur les exercices 2010 jusqu'à la période la plus récente.

A travers ce rapport, la Chambre régionale des comptes a invité la collectivité à prendre diverses mesures, notamment :

- 1 - Mettre en concordance l'inventaire avec la balance du compte de gestion et de l'état de l'actif.
- 2 - Régulariser les opérations d'inventaire du budget annexe du lac de la Prade et du budget principal pour les biens relevant de la gestion du restaurant du lac.
- 3 - Mettre en concordance les états de la dette du compte administratif avec la balance du compte de gestion.

Si les deux premiers points sont en cours de traitement, **les états de la dette du compte administratif avec la balance du compte de gestion sont désormais concordants.**

- **Régularisation de la TVA perçue dans le cadre de la réalisation des travaux de la maison de sante pluridisciplinaire de Grignols**

La Communauté de communes du Bazadais a financé la création d'une maison de santé pluridisciplinaire basée à Grignols et dont les travaux se sont terminés dans le courant de l'année 2015.

Dans la mesure où ce bâtiment a été construit en vue de sa location à des professionnels de la santé, et que la location de locaux nus à usage professionnel est exonérée de TVA par l'article 261 D du CGI, son financement n'aurait pas dû donner droit à déduction de la TVA.

Par conséquent, la collectivité a dû rembourser **134 592 €** au Trésor public.

Notons que cette dépense a été grande partie compensée étant donné le versement par les services de l'Etat du fonds de compensation de la TVA **125 317 €**.

► La commande publique

▪ Conclusion d'une concession de service de type affermage au bénéfice de la Société Bazadaise de découpe

- Durée : 10 ans
- Prise d'effet : le 1^{er} octobre 2019
- Objet : la maintenance, l'entretien et la promotion de la salle de découpe située sur le site de l'abattoir intercommunal
- Redevance annuelle : 40 000 €

▪ Réhabilitation du Moulin de la Glory

- Type de marché public : travaux
- Type de procédure : adaptée
- Durée d'exécution : 1 an

Lots	Objet	Titulaires	Montant initial (en €)
lot 1	gros œuvre	SNEE DUPIOL	114 000,00
lot 2	charpente-couverture	SARL TCB	30 360,00
lot 3	menuiserie alu	SOPEIM	17 383,20
lot 4	menuiserie bois	Menuiserie monséguraise	81 474,00
lot 5	serrurerie	SARL MALAMBIC	12 806,40
lot 6	plâtrerie	SARL GETTONI	60 000,00
lot 7	électricité	SARL DUPIOL	68 400,00
lot 8	plomberie	SARL DUPIOL	34 800,00
lot 9	carrelage	SNEE DUPIOL	39 080,40
lot 10	peinture	SARL MATE	40 200,00
lot 11	cuisine	Optimal cuisines	24 600,00

Perspectives exercice 2020 :

- Passation du marché public de fauchage des bas-côtés
- Réception des travaux de réhabilitation du Moulin de la Glory
- Adoption d'une guide de la commande publique
- Planification des marchés publics à passer durant la mandature 2020-2026

LA COMMUNICATION

Au 1^{er} octobre 2020, Elodie GUYON, chargée de communication mais également responsable de la résidence autonomie, a rejoint à plein temps le service communication et a quitté ses fonctions dans le domaine social.

► Un an d'existence pour le site web



Le nouveau site de la collectivité a été déployé en juin 2018 et a attiré près de **5 000** visiteurs sur le 2^{ème} semestre 2018. Les usagers ont trouvé leur utilité dans le site, notamment pour inscrire leurs enfants dans un accueil de loisirs, consulter des délibérations ou bien contacter la CdC. En 2019, le site a enregistré **16 342** visiteurs.

Les pages les plus visitées sont celles des réservations pour les structures enfance et jeunesse, des recrutements, de l'urbanisme ou encore des délibérations.

Les usagers ont consulté le site internet à 53% depuis un ordinateur, à 42% depuis un smartphone et 5% depuis une tablette. Les 25-44 ans sont les plus nombreux.

La collectivité a apporté des améliorations au site en 2019 :

- une barre de recherche par mots-clés pour la page des délibérations,
- une barre flash info pour la page d'accueil,
- une option pour mettre des vidéos en page d'accueil,
- une nouvelle mise en page pour les formulaires d'inscription.

Un site récompensé



Pour sa première participation aux Trophées de la communication, la collectivité remporte le premier prix dans la catégorie 'Meilleur site internet d'administration'.

► Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont devenus les vecteurs privilégiés pour aller chercher de l'information. Cet engouement se double d'exigences croissantes sur la fiabilité des messages. La qualité doit supplanter la quantité.



Le plus populaire, **Facebook**, est sûrement incontournable à qui veut être un tant soit peu visible sur le Net. Il permet aussi bien de publier des images et des vidéos, que d'envoyer et de recevoir des messages et de créer des groupes de discussion. La page Facebook de la CdC est bien suivie et développe son réseau chaque mois.

Les nouveautés en 2019



Le partage de photos et de vidéos sur smartphone se fait le plus facilement sur **Instagram**. Instagram est une plateforme très en vogue chez les jeunes est jeunes adultes. Elle permet de véhiculer la culture de la collectivité au travers de photos, de vidéos et de visuels.



LinkedIn est plutôt réservé à la communication professionnelle pour mettre en avant une expertise ou pour recruter.

► Un magazine toujours présent

Malgré la montée en puissance des médias sociaux et de la communication 2.0, la presse éditoriale papier reste le premier support consulté par la population.

La ligne éditoriale du magazine reste inchangée :

- retour en images,
- édito,
- brèves,
- dossier central,
- zoom sur,
- mon territoire, mes communes,
- memento,
- encarts publicitaires.



La rédaction du contenu a été répartie avec l'agence de communication SEPPA qui a gardé le marché jusqu'en septembre 2018. Un avenant a été conclu afin de prolonger d'un an la prestation jusqu'en août 2019. Deux numéros ont été distribués auprès des usagers.

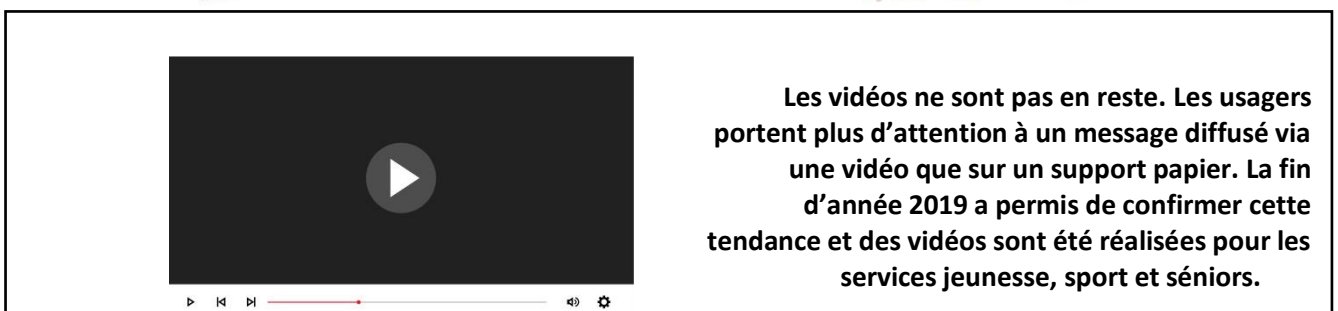
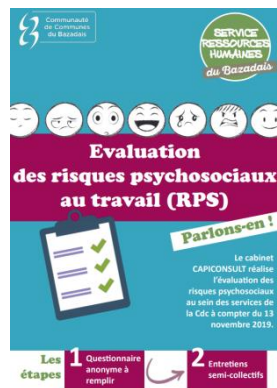
► Une lettre interne qui change de format

Une lettre interne est adressée au personnel chaque mois. Elle a revêtu, dans un premier temps, le format d'une lettre interne papier distribuée via les bulletins de salaire des agents. Afin d'économiser du papier et d'interpeller les agents, elle a été transformée en journal mural au cours de l'été 2019. Présentée dans les lieux de vie des services, elle permet aux agents de prendre connaissance ensemble des nouvelles de la collectivité, reste affichée et elle est plus visible.



► Les créations de documents

Afin de structurer et d'harmoniser les supports de communication, des réunions ont été organisées avec les services : enfance, petite enfance, CIAS... Les principes de base de la communication et la nécessité du respect de la charte graphique ont été évoqués. Ainsi, de nouveaux supports de communication ont vu le jour et sont aujourd'hui ancrés dans les services.



Les vidéos ne sont pas en reste. Les usagers portent plus d'attention à un message diffusé via une vidéo que sur un support papier. La fin d'année 2019 a permis de confirmer cette tendance et des vidéos ont été réalisées pour les services jeunesse, sport et séniors.

► Le RGPD, état de lieux du traitement des données

La CdC du Bazadais traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue. Le service a donc sensibilisé tous les services de la collectivité et a réalisé des fiches techniques afin d'établir un plan d'action et a émis des recommandations par service.



► La sensibilisation des services à la réglementation

Au vu du calendrier, la question de la **communication en période pré-électorale** a été centrale en fin d'année. Le service communication a sensibilisé les services afin d'être vigilants sur les événements et éléments communiqués à la presse.

Des photos sont régulièrement prises par les services. Bâtiments, événements ou portraits, la réglementation n'est pas la même. Les agents ont été sensibilisés au **droit à l'image**. La diffusion de photos ou vidéos doit être validée par le service communication.

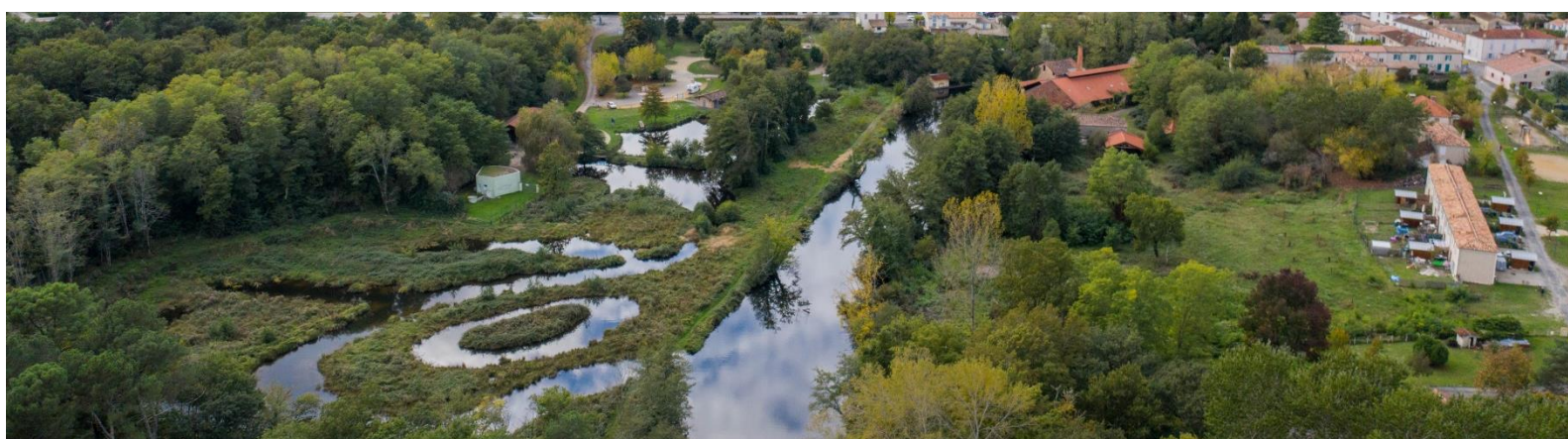
► Un kit pour être mieux vu et reconnu

La collectivité a investi dans une tente qui permet d'identifier la collectivité, tout comme le comptoir, un porte-documents vertical ou encore des sacs en tissu et des stylos, qui ont été distribués aux usagers et aux élus.



► Valoriser le territoire en images

La collectivité commande régulièrement des photos aériennes via un drone. Une session a eu lieu en fin d'année et a permis de capturer les paysages du Bazadais. Ces photos sont régulièrement utilisées sur le site internet et les documents de communication de la collectivité.



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



L'ABATTOIR ET LA SALLE DE DÉCOUPE

Dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté de communes du Bazadais gère depuis 2011 le seul abattoir public du département de la Gironde, ainsi qu'une salle de découpe par le biais de délégations de service public.

► L'abattoir

Créé dans les années 1960, l'abattoir a été transféré par la Ville de Bazas, par voie de mise à disposition, à l'ex-CdC du Bazadais à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le bâtiment a bénéficié d'un programme de travaux de restructuration et de mise en conformité du site en 2012 (**4 243 756 €**), avec le soutien financier de la Communauté urbaine de Bordeaux, de la Région Aquitaine et de l'Europe (FEADER) pour un total de 1 322 083 €.



L'abattoir présente une dominante pour les filières bovines de qualité, le reste du tonnage étant réalisé par les autres espèces (ovins, caprins, porcins, cervidés...). Les bovins abattus sont principalement des animaux de race bazadaise ou blonde d'Aquitaine et des porcs.

Seul abattoir public multi-espèces de la Gironde, il permet aux éleveurs et aux professionnels de valoriser leurs animaux élevés localement et de proposer une viande de qualité.

La CdC est particulièrement attachée à cet outil qui représente un poids économique et social important sur le bassin d'emploi. Il constitue en outre un maillon stratégique de la filière régionale d'élevage et contribue fortement à la notoriété de la race bovine bazadaise.

Depuis le 1^{er} août 2017, la Communauté de communes a confié l'exploitation de l'abattoir à une Société d'Economie Mixte à opération unique (SEMop) dans le cadre d'une délégation de service public. La collectivité détient 62,22% des 225 000 € qui constituent le capital de l'entreprise et en assure la présidence. La SAS Tradisud est associée au capital.

▪ Economie générale du contrat de délégation de service public

La convention est une concession de type affermage d'une durée de 15 ans. Elle a pris effet à compter du 1^{er} août 2017.

La mission du délégataire consiste principalement en la réalisation de prestations d'abattage et activités connexes (triperie, salage des cuirs, traitement et commercialisation des sous-produits...). Le produit des prestations est évalué à 15 M€ sur la durée de la délégation de service public. Les tarifs sont fixés par le Conseil communautaire sur proposition du délégataire.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est fixé à 70 000 € HT annuels sur la durée de la délégation de service.

▪ Evolution du tonnage de l'abattoir

Tonnages traités						
Abattoir	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	1 465,4 T	1 542,2 T	1 690,80 T	1 385 T	1 404 T	1 494 T

► La salle de découpe

▪ Présentation

Une salle de découpe attenante à l'abattoir a été créée afin de répondre aux exigences des partenaires financiers et aux demandes des éleveurs locaux en matière de circuits courts. Un premier contrat de délégation de service public par affermage a été conclu avec la SE NEGOCE pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} octobre 2014. Il s'est achevé au 30 septembre 2019.

La délégation de service public a été renouvelée en 2019 et conclue pour une durée de 10 ans avec la SEM Société Bazadaise de Découpe, dans laquelle la Communauté de communes du Bazadais est actionnaire majoritaire. Elle détient en effet 51% du capital, soit 24 000 €. La SAS Tradisud est associée au capital à hauteur de 48 %, ainsi que des éleveurs et bouchers.

▪ Economie générale du contrat de délégation de service public

La convention est une concession de type affermage d'une durée de 10 ans. Elle a pris effet à compter du 1^{er} octobre 2019.

La mission du délégataire consiste en l'exploitation de l'atelier de découpe du Bazadais et plus généralement en la mise en œuvre de toutes activités se rattachant à cet objet :

- la découpe, le désossage, le piéçage et le ficelage de viandes,
- la transformation : hachage, poussage, salage...
- l'emballage et la mise sous vide afin de permettre la manipulation de la viande dans le meilleur respect des normes d'hygiène et d'optimiser sa conservation,
- la pesée et l'étiquetage afin de garantir la traçabilité des produits.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public est fixé à 40 000 € HT pendant la durée du contrat de délégation de service public.

- **Evolution des tonnages de la salle de découpe**

Salle de découpe	Tonnages traités				
	2014	2015	2016	2017	2018
	38,2 T	69,7 T	59,2 T	69,02 T	182.30 T dont 73,96 T de régularisation des opérations de dévertébrage

L'ÉCONOMIE

Votée en décembre 2018, la mise en place d'une stratégie de développement économique du territoire répond à de nombreux enjeux essentiels. Elle s'articule ainsi autour d'une ligne directrice : préserver et valoriser le cadre de vie, le patrimoine et les spécificités locales tout en recherchant l'innovation et la création de nouvelles richesses.

Denis PAINEAU, chargé de mission développement économique, a rejoint la collectivité le 11 septembre 2019. Il accompagne les créateurs d'entreprises, les entreprises existantes ainsi que celles qui souhaitent s'installer.

Visites d'entreprises 39 entreprises rencontrées

Objectifs :

- réaliser un maillage territorial des entreprises,
- connaître les entreprises et leurs besoins,
- accompagner l'élaboration de réponses adaptées selon les secteurs d'activités, l'offre existante en termes d'aide,
- centraliser les réponses et accompagner l'optimisation de celles-ci.



RESULTATS

- Identification de la CdC comme interlocuteur sur l'obtention des réponses des entreprises sur les questions de l'emploi, des subventions, des aides à l'investissement (...).
- Mise en place du dispositif Baza'd'Eco : 4 entreprises ont perçu une subvention pour un montant total de 25 000 euros.
- Rédaction du règlement d'intervention pour un dispositif de soutien à l'immobilier.

Accompagnement des porteurs de projets

- **30** porteurs de projets rencontrés
- **11** créations d'entreprises réalisées sur le territoire
- 3 créations en cours
- 3 créations d'entreprises sur un autre territoire
- 13 abandons de projets

Objectifs :

- favoriser la création d'entreprise,
- connaître les porteurs de projets et leurs besoins,
- accompagner l'élaboration de réponses adaptées selon les secteurs d'activités, l'offre existante en termes d'aide,
- centraliser les réponses et accompagner l'optimisation de celles-ci.



Rencontres partenariales et institutionnelles

- ▶ 24 réunions institutionnelles (Conseil Régional, CCI, CMA, Pays Sud Gironde, service Public de l'emploi, SAFER, Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine, Clubs d'entreprises, Initiatives Gironde)
- ▶ 15 RDV (partenaires identiques, Pôle emploi, Cap solidaire, Co-actions, homologues des autres CdC, Graines d'Aquitaine, les Ailes du Talent)
- ▶ 15 rdv avec les mairies du territoire

Autres actions

- ▶ 7 Rdv avec des investisseurs ou des entreprises désireuses de s'implanter sur le territoire
- ▶ Rédaction du cahier des charges d'une étude sur la stratégie de développement économique
- ▶ Création du fichier entreprises du territoire
- ▶ Création et animation d'ateliers sur la création d'entreprises

LE TOURISME

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de communes œuvre pour renforcer la notoriété du Bazadais et coopère étroitement avec l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Gironduines pour la promotion du Sud-Gironde.

Il travaille à la valorisation des différents acteurs touristiques.



Quelques chiffres

- ▶ L'Office de Tourisme a enregistré **24 000** contacts en 2019 contre 18000 en 2018.
- ▶ **108 252** vues Internet contre 70 936 en 2018
- ▶ Forte augmentation également des vues sur Facebook et Instagram
- ▶ 480 pèlerins
- ▶ 570 personnes participant aux animations "nature" du Lac de la Prade
- ▶ 800 personnes pour les caves et souterrains (comme en 2018)
- ▶ 252 personnes venues visiter l'Apothicaierie dont 150 personnes lors des journées du patrimoine
- ▶ 800 personnes venues suivre les visites guidées de la ville (Cathédrale, ville, visites théâtralisées, Mémoire d'Ariane)
- ▶ 200 personnes pour les visites du gemmage
- ▶ Taxe de séjour 2019 : **48 735 €** (2018 : 47 500 €)



Label Accueil Vélo

- ▶ Renouvellement du label pour l'Office de Tourisme du Bazadais et le Domaine Ecotelia à Le Nizan.
- ▶ Obtention du Label pour Le Domaine de Fompeyre et le Château Saint- Vincent (Bazas).

Acquisition de deux logiciels

▪ Logiciel Taxe de séjour



L'Office de Tourisme du Bazadais s'est doté du logiciel de Taxe de Séjour 3D Ouest, outil parfaitement adapté, offrant une vraie amélioration de service auprès des hébergeurs et optimisant le suivi et le traitement interne des déclarations pour l'Office. Ce logiciel est utilisé par l'ensemble des Offices de Tourisme sur le périmètre du projet NOTT Sud-Gironde, ce qui permettra de participer à la création d'un observatoire sur tout le Sud-Gironde.

▪ Logiciel de caisse

Gironde Tourisme, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux-Métropole, coordonne et déploie depuis le printemps 2018 sur l'ensemble du département un outil de caisse et de billetterie. Une partie des frais est prise en charge par Gironde Tourisme. De nombreux Offices de Gironde utilisent ce logiciel performant.



L'Office de Tourisme du Bazadais s'est doté, le 1^{er} juillet, de ce logiciel de caisse parfaitement adapté aux Offices.

Les visites du patrimoine

- ▶ Nouveauté 2019 : visite théâtralisée de Sculpte et Céleste
- ▶ Continuité de la visite de Bazas à destination des enfants : La Mémoire d'Ariane



Les relations partenaires

- ▶ **75h** de visites chez nos partenaires, accompagnement et conseils vers la labellisation, classement (plusieurs hébergements classés), écodestination (Imaginaterres), accompagnement des porteurs de projets.
- ▶ Poursuite des Rencontres Partenaires sur 2019 :
 - Rendez-vous trimestriel, à destination de l'ensemble de nos prestataires afin de permettre la mise en réseau des différents acteurs et une meilleure connaissance des professionnels entre eux.
 - Des rencontres très appréciées.
- ▶ Organisation d'un Eductour pour les partenaires des Offices de Tourisme du Bazadais et de l'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers. Une volonté des partenaires et des Offices de Tourisme, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Pays d'Art et d'Histoire, de créer ensemble du lien et du réseau pour les prestataires.
 - Des retours très positifs et des demandes de renouvellement de cette expérience par les partenaires.



Le développement touristique

▶ Signature de la Convention d'actions touristiques du Sud Gironde et Bazadais

La CDC du Bazadais, du Sud-Gironde et leurs Offices de Tourisme se sont associés pour la mise en œuvre à l'échelle de tout le Sud-Gironde d'actions concrètes et innovantes, répondant aux priorités inscrites dans les 9 axes du nouveau schéma départemental.



Signature de la convention le 13 mars 2019

► Création de deux jeux de Piste de Bazas au Lac de la Prade – jeux respectueux de l’environnement

- Projet mis en œuvre avec Manu OBRY (Accro d’Aventures – Balizac). Deux circuits sont élaborés :
 - le premier part de l’Office de Tourisme jusqu’au Lac de la Prade en empruntant le chemin de Marmande (à destination des familles) - 8km aller/retour ;
 - le second se situe directement au Lac, un parcours de 500 m à destination des enfants.
- Sur ces parcours sont positionnées des caches en bois qui permettent de résoudre une énigme en s’appuyant sur un scénario rédigé.



► NOTT 2019 : mise en route de l’action photothèque « événementiel »

► Dispositif Grand Public 6^{ème} année

► Suite de la mise en œuvre du nouveau schéma communautaire – PDIPR - maîtrise foncière

► Travail sur l’Ecodestination avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne – mise en place du réseau des Imaginaterres

Calendrier 2020

- Continuité des actions de la CAT
- Eco destination
- NOTT
- PDIPR
- Événementiel (nouvelle visite théâtralisée pour l’été 2020)
- Préparation des éditions communes, guides et cartes touristiques pour 2021

- Aménagement de l’Office de Tourisme
- Démarche Qualité : au vu des changements à venir sur l’Office et de nouvelles modalités d’obtention et de renouvellement de la Marque, Gironde Tourisme a préconisé d’attendre les futurs aménagements et de représenter ultérieurement une candidature à la Marque Qualité Tourisme.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE



L'AMÉNAGEMENT

► Le Plan local d'urbanisme intercommunal

La Communauté de communes du Bazadais, comme beaucoup d'intercommunalités en Gironde, a fait le choix de doter son territoire d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal** (PLUi). Véritable outil stratégique et opérationnel, définissant un projet commun pour 31 communes, le PLUi permettra d'harmoniser le développement du territoire tout en tenant compte des spécificités locales.

Pour rappel, le choix d'un même bureau d'études pour la réalisation de nos PLUi avec la Communauté de communes du Sud-Gironde permet de suivre la même méthode et le même calendrier avec une traduction réglementaire qui facilitera le travail du service instructeur mutualisé.

L'année 2019 a été consacrée à la poursuite de la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Depuis le début de la démarche, près de 45 réunions ont été organisées et des ateliers de concertation avec les partenaires de la démarche ont permis de structurer un véritable projet pour le territoire. Le PADD a été débattu dans les conseils municipaux des communes du territoire. Par ailleurs, les élus ont travaillé à l'élaboration des

plans de zonage et du règlement d'urbanisme associé.

L'année 2020 sera consacrée à la finalisation de la partie réglementaire pour aboutir à l'arrêt du projet de PLUi. Des réunions publiques de concertation seront organisées de manière déconcentrée sur le territoire.

Une convention avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne a été signée pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine des 6 communes de notre territoire signataires de la charte du PNR. La convention est conclue pour 3 ans. La réalisation d'un inventaire du patrimoine sur la totalité du territoire est en cours dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

PERSPECTIVES 2020 :

- **Débat sur le PADD en Conseil communautaire et réunions publiques**
- **Arrêt du projet de PLUi**

► Documents d'urbanisme en vigueur

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le Conseil communautaire du 29 novembre 2017 s'est fixé des règles d'encadrement pour l'évolution des documents d'urbanisme en vigueur.

Deux procédures seront soldées en 2020 :

- la déclaration de projet Ecopôle valant mise en compatibilité des PLU de Captieux et d'Escaudes ;
- la révision en PLU du POS de Bazas.

► L'instruction du droit des sols

L'instruction des actes ADS est assurée par un service commun avec la Communauté de communes du Sud-Gironde. 28 communes de la Communauté de communes du Bazadais y participent. La commune de Bazas continue d'assurer en interne l'instruction de ses actes. Les communes de Saint-Michel-de-Castelnau et de Sigalens étant au RNU (Règlement National d'Urbanisme), l'instruction de leurs actes est assurée par les services de l'Etat.

► Le SCOT du Sud-Gironde

L'année 2019 a été consacrée à la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DACC) a été conduite en collaboration avec chaque Communauté de communes. Les élus du Bazadais ont étudié la thématique au travers d'ateliers.

PERSPECTIVES 2020 :

- **Approbation du SCOT en conseil syndical**

► Le Plan Climat Air Energie Territorial

Les cinq Communautés de communes du Sud-Gironde ont fait le choix de confier au Syndicat mixte du Sud-Gironde, en partenariat avec le SIPHEM (Syndicat Interterritorial du Pays Haut Entre deux Mers), l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Bien qu'elle n'y soit pas obligée, la CdC du Bazadais a souhaité participer à cette démarche territoriale pour la transition énergétique. Cette étude a débuté l'an dernier par la réalisation de diagnostics :

- l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) a réalisé le diagnostic « énergie » du territoire ;
- l'ATMO Nouvelle-Aquitaine a réalisé le diagnostic « qualité de l'air ».

L'évaluation environnementale stratégique a débuté par l'organisation de réunions thématiques et de différents ateliers. L'élaboration de la stratégie, du plan d'actions et du dispositif de suivi a débuté, un conseil citoyen a d'ailleurs été formé pour assurer une bonne concertation dans une démarche participative.

PERSPECTIVES 2020 :

- **Approbation du PCAET en conseil syndical**

L'HABITAT

► L'ADHÉSION AU SIPHEM

L'adhésion au SIPHEM au 1^{er} janvier 2017, décidée par délibération du 27 septembre 2016, permet de pallier les manques de la CdC et, aux communes membres, de bénéficier directement des services rendus notamment pour les bâtiments et logements communaux (accompagnement sur les aspects techniques, la consommation énergétique, l'isolation, le montage des dossiers de financement...).

La CdC bénéficie également d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Transition Énergétique. Pour l'accueil des habitants, le SIPHEM organise des permanences délocalisées et mensuelles sur les communes de Bazas, Grignols et Captieux.

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) a débuté cette année. L'étude est conduite conjointement sur le territoire de trois Communautés de communes membres du SIPHEM : les Rurales de l'Entre-deux-Mers, le Réolais en Sud-Gironde et le Bazadais. Le diagnostic a été élaboré. Une validation du document est prévue pour l'année 2019.

▪ Le bilan du service Energie, climat et ressource locale du SIPHEM

12 projets portant sur la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des énergies renouvelables ont été étudiés en 2018 pour un montant de **781 480 € HT** (dont 205 000 € réalisés ou en cours de réalisation).

Parmi ceux-ci, **4** projets de mise en œuvre d'équipements de production d'énergie thermique renouvelable (biomasse, géothermie) ont été étudiés sur les communes de Gans, Cudos, Bernos-Beaulac et Sigalens.

Un inventaire et un diagnostic forestier de 170 ha a été réalisé à destination de propriétaires forestiers sur les communes de Lerm-et-Musset et Giscos.

▪ Le bilan du service Habitat du SIPHEM

Fréquentation du service : **59** contacts enregistrés pour l'année 2018 (46 propriétaires occupants et 13 propriétaires bailleurs)

Les réalisations dans le cadre de l'OPAH TE : **30** dossiers déposés

- 27 propriétaires occupants dont 18 améliorations énergétiques, 7 adaptations de logements pour des personnes âgées ou handicapées et 3 réhabilitations de logements insalubres

3 logements locatifs conventionnés

Travaux générés : **839 591 €**

Subventions et prêts accordés : **497 025 €**

SERVICE À LA POPULATION



L'ENFANCE-JEUNESSE

La Communauté de communes propose une offre de services adaptée aux besoins des familles et des enfants de 0 à 17 ans : multi-accueils, relais assistants maternels, soutien à la parentalité, accueils de loisirs, accueils périscolaires, point d'accueil-jeunes.



► La carte des services enfance-jeunesse

Petite Enfance

- 3 multi-accueils
- 2 relais assistantes maternelles
- 1 coordinatrice

Enfance et Jeunesse

- 6 accueils périscolaires (APS)
- 4 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- 2 points d'accueil jeunes (PAJ)
- 1 coordonnateur

Pôle Enfance

- 1 coordinatrice petite enfance
- 1 coordonnateur enfance-jeunesse
- 1 secrétaire

► Evolution du budget de fonctionnement

- Budget 2015 : 1 883 785 € (réalisés)
- Budget 2016 : 1 970 692 € (réalisés)
- Budget 2017 : 1 910 857 € (réalisés)
- Budget 2018 : 1 858 043 € (réalisés)
- Budget 2019 : 1 949 493 € (réalisés)

► Les programmes d'investissement

- Projet de réhabilitation et d'agrandissement du Moulin de la Glory (ALSH de Bazas). Début des travaux en septembre 2019.
- ALSH Bazas : projet mobilier 2020 (renouvellement de la salle de restauration, bureau de direction) - coût prévisionnel 25 000 € TTC.
- Aménagement d'un local pour le Point d'accueil jeunes de Captieux-Grignols à Lerm-et-Musset (coût prévisionnel : 3 300 €), reporté en 2020.



► La Petite enfance (de 0 à 3 ans)

Le service comprend 3 multi-accueils (Bazas, Cudos, Grignols) et 2 relais assistantes maternelles (Bazas et Captieux-Grignols).

▪ Les multi-accueils

Les multi-accueils sont des modes de garde collectifs, destinés aux enfants de moins de 3 ans. Ce sont des lieux d'éveil, de socialisation et de prévention.

Ils sont encadrés par des professionnels de la petite enfance. L'environnement est sécurisé et adapté aux tout-petits.

Multi-accueil de Bazas	2019
Nbre de jours d'ouverture	220
Nbre d'heures d'ouverture/an	2200
Amplitude horaire	10
Nbre de places d'accueil	20
Nbre d'enfants inscrits	53
Nbre d'heures de présence	33 089
Nbre d'heures facturées	34 213
Taux d'occupation	85,5%
Participations familiales	47 794€
Budget de fonctionnement	347 336€
Prix de revient/h	10,50€
Situation de pauvreté	19 soit 36%
Situation de handicap	0
Couches	Oui
Repas	Oui
Taux de facturation <107%	103,40%
Montant PSU/h	5,61€
% régime général	98%
% régime agricole	2%



A retenir :

- Les indicateurs mettent en évidence l'équilibre de la structure.
- Le remplacement du poste d'agent de service et de restauration.
- Une légère baisse du taux d'occupation par rapport à l'année antérieure.

Multi-accueil de Cudos	2019
Nbre de jours d'ouverture	106
Nbre d'heures d'ouverture/an	927,5
Amplitude horaire	7,80
Nbre de places d'accueil	12
Nbre d'enfants inscrits	31
Nbre d'heures de présence	7 296
Nbre d'heures facturées	7 801
Taux d'occupation	79%
Participations familiales	7 296 €
Budget de fonctionnement	87 444€
Prix de revient/h	12€
Situation de pauvreté	21 soit 68%
Situation de handicap	0
Couches	Oui
Repas	Oui
Taux de facturation <107%	106,92%
Montant PSU/h	5,61€
% régime général	95%
% régime agricole	5%

A retenir :

- L'augmentation du volume d'heures d'ouverture du fait du passage à 3 jours (au lieu de 2,5 jours), avec une augmentation des heures facturées et de présence en fonction de cette évolution
- Le nombre de familles en situation de précarité est important sur la structure.
- Le taux d'occupation est amélioré cette année.
- Le budget et le prix de revient sont en augmentation.
- Les repas sont fournis depuis juin 2019.
- Les indicateurs mettent en évidence l'équilibre de la structure dans son fonctionnement actuel.

- Evolution : projet de réaménagement sanitaire (espace change), recrutement d'un agent de service en septembre 2019.
- En projet : extension des jours d'ouverture

Multi-accueil de Grignols	2019
Nbre de jours d'ouverture	140
Nbre d'heures d'ouverture/an	1540
Amplitude horaire	11
Nbre de places d'accueil	16
Nbre d'enfants inscrits	35
Nbre d'heures de présence	15 816
Nbre d'heures facturées	16 559
Taux d'occupation	75%
Participations familiales	14 853€
Budget de fonctionnement	172 874€
Prix de revient/h	10.93€
Situation de pauvreté	24 soit 68%
Situation de handicap	0
Couches	Oui
Repas	Oui
Taux de facturation <107%	104,70%
Montant PSU/h	5,61€
% régime général	86%
% régime agricole	14%

A retenir :

- Les indicateurs montrent une évolution positive après une baisse du taux d'occupation importante en 2018, avec une demande d'aide à l'accompagnement des publics en situation de fragilité depuis 2018 (reconduite en 2019).
- 2019 est marquée par le retour à une équipe au complet : recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants et d'un nouvel agent de service.

Les multi-accueils en résumé :

- 2019 : les comités de pilotage évoluent vers un comité technique afin d'accompagner des perspectives d'évolution
- Mise à jour des règlements de fonctionnement
- Contrôle CAF sur la structure de Grignols
- Augmentation du temps d'ouverture du Multi-accueil de Cudos
- Mise en lien avec la fonction d'observatoire Petite Enfance

■ Les relais assistants maternels

Le relais d'assistants maternels est un lieu d'information, d'écoute, de rencontre et d'animation, au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le RAM apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques professionnelles, ainsi que des informations sur les aspects juridiques et administratifs de leur profession. Le RAM propose aux enfants, sous la responsabilité des assistants maternels, un cadre sécurisant pour découvrir la vie en groupe lors d'ateliers d'éveil.



RAM UNIQUE 2019	
Nombre d'heures hebdomadaires	32h00
Nombre de jours d'ouverture	341
Nombre d'ateliers par semaine	2 à 3
Nombre d'agents	1,5 ETP
Fréquentations	74 assistantes maternelles (agrées)
	69 assistantes maternelles en activité
	dont 27 participant
	99 familles
	74 enfants différents
Participation	40%
Budget	78 369 €

A retenir :

- A partir de mars 2019 : recrutement d'une nouvelle animatrice
- Un nouveau fonctionnement territorialisé (Bazas, Captieux, Grignols)
- Le lancement de la mission de premier accueil des familles
- Le lancement de la mission d'observatoire

► L'enfance de 3 à 11 ans

Le service comprend **4** accueils de loisirs (Bazas, Captieux, Cudos, Grignols) et **6** accueils périscolaires (Bazas, Captieux, Cudos, Grignols et Lerm-et-Musset).

▪ Les accueils de loisirs

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont des structures d'éveil et de loisirs destinées aux enfants âgés de 3 à 11 ans, qui proposent des temps d'accueil complémentaire aux temps scolaire, familial et social.



Accueils de loisirs	Périodes d'ouverture	Capacités d'accueil	Taux d'occupation	Heures facturées			Prix de revient	Prix de revient journalier
				2017	2018	2019		
ALSH Bazas	Mercredis de 7h30 à 18h30 Petites vacances sauf Noël Grandes vacances : 8 semaines	68 places (mercredis) 68-118 places (vacances)	75.92%	49 960	58 581	53 520	5,71€/heure	62.81 €/enfant
ALSH Captieux	Mercredis de 7h30 à 17h30 Petites vacances sauf Noël Grandes vacances : 5 semaines	20 places (mercredis) 40-44 places (vacances)	79.08%	17 102	17 450	16 878	7.09€/heure	77.99 €/enfant
ALSH Cudos	Mercredis de 12h à 18h30 Petites vacances sauf Noël Grandes vacances : 6 semaines	34 places (mercredis) 40 places (vacances)	73.47%	18 073	16 768	19 384	6.05€/heure	66.55 €/enfant
ALSH Grignols	Mercredis de 12h à 18h30 Petites vacances sauf Noël Grandes vacances : 8 semaines	49 places (mercredis) 52-72 places (vacances)	86.70%	30 706	32 717	38 904	5.68€/heure	62.48 €/enfant

Les points à retenir :

- Le maintien des fréquentations sur les ALSH. De fortes demandes les mercredis sur certaines structures qui sont parfois complètes (Bazas, Captieux).

- La reconduction des Clubs nature
- Le renforcement de la communication
- Une journée intercentres « Sports et Jeux de Pleine Nature » à Bernos-Beaulac (base nautique).
- Des séjours estivaux mutualisés (structures, passerelles PAJ) dont les finalités sont les suivantes : mixité sociale, autonomie et responsabilisation, découverte du patrimoine, etc.

Ce sont des lieux de convivialité, de divertissement et d'éducation. Ils sont soumis à une réglementation stricte liée à l'accueil des mineurs et sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion sociale, garantissant un service d'accueil de qualité et sécurisé, des locaux conformes et du personnel d'encadrement qualifié.

Les ALSH proposent des activités culturelles, sportives et de loisirs variées (grands jeux, sorties, mini-camps, veillées, intervenants extérieurs...), définies dans un projet pédagogique rédigé par l'équipe d'animation. Ce projet pédagogique est une déclinaison du projet éducatif élaboré par les élus communautaires.

▪ Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires prennent en charge les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés en écoles maternelles et élémentaires, le matin avant l'entrée à l'école et le soir à la sortie des classes.

6 accueils sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ils proposent un accueil de qualité dans des locaux adaptés, avec un encadrement qualifié.

Des animations de loisirs, ainsi que des activités sportives sont proposées aux enfants. Des Ecoles Multisports, dispositif du Conseil Départemental de la Gironde, sont proposées à Grignols et Lerm-et-Musset.

Accueils périscolaires	Ouverture	Capacités d'accueil	Taux d'occupation	Heures réalisées			Prix de revient/h	Prix de revient journalier
				2017	2018	2019		
APS maternel Bazas	36 semaines	50 places	54.82%	14 340	12 763	11 513	2.51€/heure	7,53 €/enfant
APS élémentaire Bazas	36 semaines	98-112 places	86,11%	28 188	30 782	38 123	2.62€/heure	9.17 €/enfant
APS Captieux	36 semaines	24 places	55.31%	5 466	4 853	7 381	3.84€/heure	13.44€/enfant
APS Cudos	36 semaines	34 places	52.84%	7 789	6 686	8 740	3.46€/heure	10.38€/enfant
APS Grignols	36 semaines	62-48 places (dont 20 maternelles)	42.40%	20 664	16 323	14 957	5.15€/heure	18.02€/enfant
APS Lerm-et-Musset	36 semaines	24 places	55.50%	5 313	5 283	16 323	4.32€/heure	12.96€/heure

Les points à retenir :

- Une augmentation de 10% des fréquentations.
- L'extension des écoles multisports sur les 5 APS éligibles (2 auparavant).
- Des changements de direction :
 - APS élémentaire de Bazas : Xavier LABROUSSE,
 - APS maternel de Bazas : Virginie PES.
- L'adaptation de l'offre sur le territoire : augmentation de 14 places à l'APS élémentaire de Bazas, en fin d'année et abaissement de 14 places sur Grignols.

► La jeunesse (12-17 ans)

Le Point Accueil Jeunes du Bazadais est un lieu de convivialité, d'échanges et de partage autour d'activités culturelles, citoyennes, sportives, de sorties, mini-camps et séjours pour les 12-17 ans.

Il fonctionne durant les périodes de vacances scolaires (à l'exception de Noël) et certains week-ends.



PAJ	Périodes d'ouverture	Capacités d'accueil	Taux d'occupation	Heures réalisées			Prix de revient	Prix de revient journalier
				2017	2018	2019		
PAJ Bazas	7 semaines	24 places	66,75%	6 788	6 779	5 555	12.10 €/heure	108.9 €/jeune
PAJ Captieux-Grignols	6 semaines	18 places	69,25 %	5 487	5 162	4 096	8.23 €/heure	74.07 €/jeune

Les points à retenir :

- La baisse de 20% des fréquentations
- Les projets annuels :
 - Education à la citoyenneté et prise de responsabilité,
 - Sensibilisation et prévention citoyenne sur le harcèlement au travers de moyens d'expression comme le théâtre,
 - Approche et sensibilisation au handicap par le sport,
 - A la découverte des musiques actuelles avec immersion dans la culture urbaine : genèse du RAP, éveil de l'esprit critique, techniques pour rapper, prestation scénique, participation à la mise en place d'une salle de concert avec rencontre d'artistes professionnels (festival des vibrations urbaines à Pessac).
 - Séjours estivaux mutualisés.

PROMOTION DU SPORT

Opération CAP33 2019

- Accueil de 2 stagiaires BPJEPS APT en transversalité avec les structures enfance et jeunesse.
- **24** associations partenaires.
- **5 336** participations pour la saison. **40** disciplines sportives et culturelles différentes.

Événementiels :

- 10/07 : à Captieux, journée de lancement du CAP33 à l'échelle du Sud-Gironde avec réception des 3 Communautés de communes voisines. Plus de 330 personnes accueillies.
- 03/08 : « CAP33'Tour » à Bazas. 6 Comités, 7 associations locales et plus de 180 personnes accueillies.



SOCIAL

► La résidence autonomie

La Résidence Saint-Jean est de compétence communautaire depuis le transfert de l'action sociale du CCAS de Bazas à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2014. Situé au centre-ville de Bazas, ce bâtiment, ancien, est propriété du groupe Clairsienne. La CdC assure une partie de la gestion et l'animation des résidents.

Les faits marquants :

- Elaboration du rapport d'évaluation interne transmis au Conseil Départemental et qui a permis de mettre en avant la qualité du service rendu aux résidents malgré des locaux vieillissants.
- Poursuite des actions d'animations et visant à renforcer le lien social : plus de 22 actions proposées tout au long de l'année réunissant près de 105 résidents, avec quelques temps forts et nouveautés : sortie au zoo de Pessac, exposition au Cercle des Arts, médiation animale, repas festifs et à thèmes, carnaval, ateliers intergénérationnels, ...



▪ Le projet de construction d'une nouvelle Résidence autonomie

Logévie, en partenariat avec la Communauté de Communes et la Ville de Bazas, va construire un nouveau bâtiment sur un terrain libre de toute occupation à Bazas, propriété de la régie Bazas-Energies (à proximité du Cours Gambetta et en bordure de la voie verte cyclable).

Le programme proposera 65 logements, dont 63 T1bis de 35 M² et 2 T2 d'un minimum de 46 m² et leurs celliers privés.



Le bâtiment de 3 200 m² (surface utile) se développera sur 4 niveaux avec une salle de restauration d'une capacité de 75 places assises ou 140 places debout, une salle d'animation d'une capacité de 70 places assises ou 125 places debout, des espaces extérieurs (parking aérien de 35 places minimum pour les résidents et 7 places pour le personnel, aménagements paysagers qualitatifs, jardin potager collectif...).

► Le service d'aide à domicile

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile est un service proposé sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Il est né d'une volonté de contribuer au bien-être, à l'autonomie des personnes et au maintien à domicile.

▪ Les prestations

- Courses et préparation des repas,
- entretien du logement, du linge et repassage,
- maintien à domicile : assistance dans la réalisation des actes de la vie quotidienne (aide à l'hygiène et à la mobilité, à la prise de repas...),
- compagnie et maintien de la vie sociale,
- actes de la vie courante,
- aide administrative.

Le service s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans ou en situation de handicap.



▪ L'activité

Le service d'aide à domicile a réalisé **86 092 heures** soit une progression de plus de 2 700 h par rapport à 2018. Le service est intervenu auprès de **plus de 600** personnes tout au long de l'année. Au 31/12/2019, le service comptait 517 bénéficiaires actifs. 97 nouveaux bénéficiaires ont été accompagnés pour 82 départs.

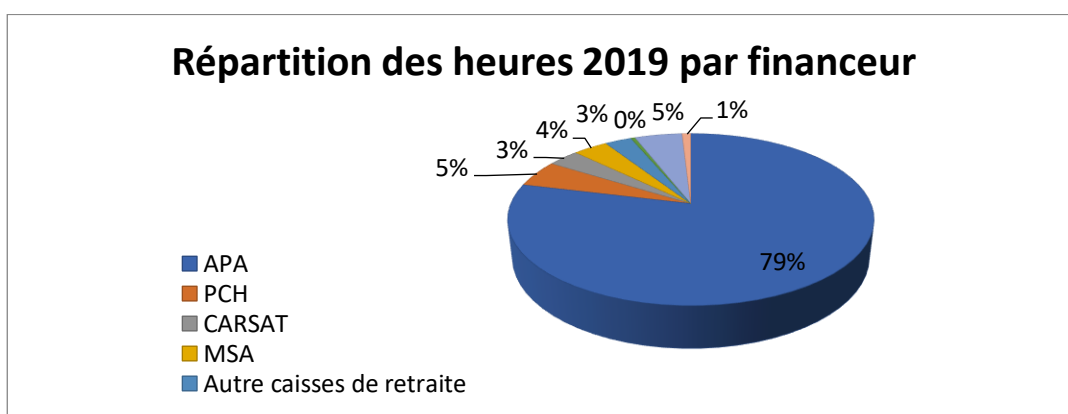
C'est le plus gros service du Réseau Public Départemental de l'Aide à Domicile (RPDAD) auquel adhère le CIAS du Bazadais.

Répartition par activités

Activités	2017	2018	2019
Personnes Agées (APA)	62 336	65 688	68 467
Personnes Handicapées (PCH)	5 766	4 235	4 589
Entretien et travaux ménagers	14 255	13 408	13 036

Répartition par financeurs

Financeurs	2017	2018	2019
CD APA	76 %	78,80 %	79,5 %
CD PCH	6,7 %	5 %	5,3 %
Bénéficiaires	6,5 %	5 %	5 %
CARSAT	3,3 %	3,3 %	3,20 %
MSA	4,2 %	3,6 %	3,2 %
Autres (RSI,CNRACL, Mutuelles)	3,5 %	4,30 %	4 %

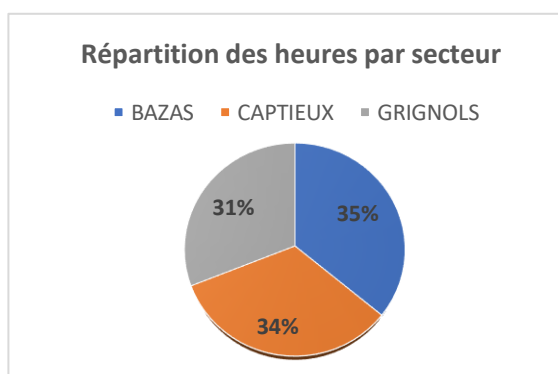


On note une augmentation de la proportion des interventions au titre de l'APA, ce qui confirme l'importance des besoins sur le territoire. De fait, les plans d'accompagnement sont plus importants et favorisent, en coordination avec l'ensemble des acteurs, le maintien au domicile aussi longtemps que possible, répondant ainsi aux souhaits des personnes accompagnées.

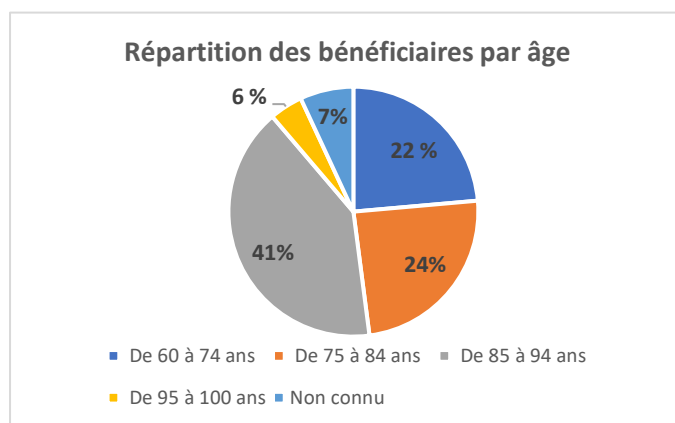
Répartition et évolution par secteur

	2017	2018	2019
BAZAS	33 802	29 985	30 697
CAPTIEUX	23 775	27 483	28 981
GRIGNOLS	24 795	25 863	26 372
TOTAL	82 374	83 331	86 050

Le secteur de Captieux est le secteur qui connaît la plus forte augmentation (+5,45 %), Bazas progresse de + 2,4 % et Grignols de 2%.



Profil des usagers



Près de la moitié des bénéficiaires ont 85 ans et plus. 65 % sont des femmes. 26 personnes bénéficient d'un accompagnement au titre de la PCH soit 5 % des bénéficiaires.

Motifs des sorties

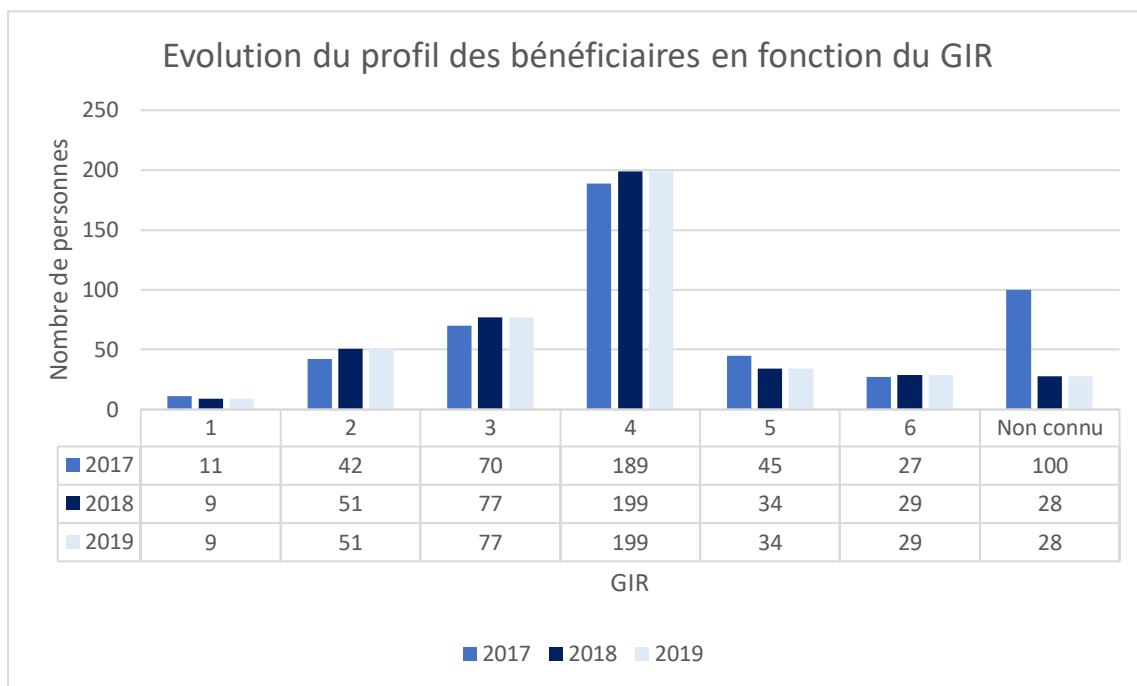
32% des sorties sont des décès et 16% sont des entrées en établissement.

Motifs	2017	2018	2019
Entrée en établissements	16	15	13
Déménagement	7	5	8
Décès	28	28	26
Changement de service d'aide à domicile		4	15
Autres	27	17	19
Total	77	69	82

Niveau de dépendance

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible. Seules les personnes évaluées en GIR 1 à 4 peuvent bénéficier de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), versée par le Conseil départemental.

On note une augmentation du nombre de personnes ayant un GIR 2 et 3. Les bénéficiaires dont le GIR est compris entre 1 et 3 représentent 1/3 des interventions du service et sont en constante augmentation depuis 3 ans. Les besoins évoluent vers un accompagnement de la dépendance et conduisent le service à poursuivre ses actions en matière de formation des intervenants, de travail de coordination et de lien avec les partenaires du territoire.



Les faits marquants

Le SAAD poursuit son engagement dans les travaux mis en place par le RPDAD. Ceux-ci ont notamment porté sur :

- la mise en place d'un classeur de transmission assorti d'une formation aux écrits professionnels ;
- l'expérimentation d'un outil partagé de liaison et l'élaboration d'un projet de SPASAD avec le SSIAD de Grignols ;
- l'expérimentation d'un outil de repérage des fragilités ;
- l'inscription de l'action du SAAD dans le cadre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) conclu par le RPDAD et la réflexion en cours autour d'un CPOM territorialisé sur le territoire du Sud-Gironde, avec la mise en place d'une enquête de satisfaction commune aux différents services du Sud-Gironde en lien avec le Conseil Départemental, dans l'objectif de constituer des groupes d'utilisateurs des services d'aide à domicile ;
- la poursuite des engagements Qualité et la mise en place d'un comité de pilotage Qualité associant des intervenants au domicile ;
- la poursuite du partenariat avec le lycée Anatole de Monzie de Bazas (mise en place d'actions de formation).

La formation des agents intervenant au domicile demeure une priorité du service. En 2019, près de **20 actions** de formation différentes ont été proposées à **38** agents du service, totalisant près de **700 h** de formations cumulées.

► Le développement d'un programme de prévention de la perte d'autonomie

En lien avec le RPDAD et les Caisses de retraite, et financé en partie par la Conférence des financeurs, le CIAS a engagé un programme de sensibilisation aux actions à conduire pour « bien vieillir ».

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Favoriser le « bien vieillir » en Bazadais
- Rendre chacun acteur de sa santé (au sens de la définition de l'OMS : « *La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* »).
- Favoriser le maintien au domicile
- Coordonner les actions de prévention du territoire, développer leur mise en œuvre et garantir la lisibilité des actions
- Assurer une veille pour répondre aux besoins émergents.

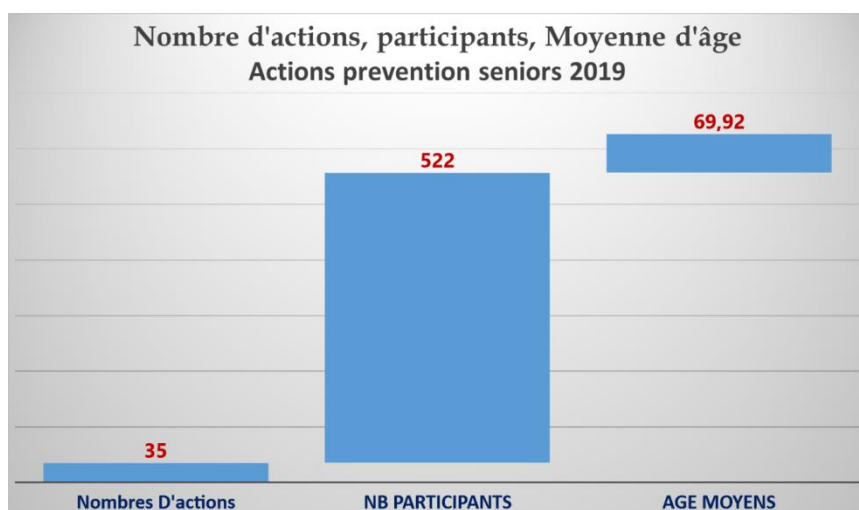
Les actions de prévention proposées se déclinent autour des thèmes suivants :

- Habitat
- Activité physique
- Mémoire
- Sécurité
- Bien-être
- Alimentation
- Numérique
- Aide aux aidants

Initié en 2017, ce programme s'est fortement développé. Toutes les actions prévues au titre de 2018 et 2019 ont été réalisées ou sont programmées au 1^{er} trimestre 2020 (sauf certains ateliers mémoire).

De nouvelles actions proposées :

- Sophrologie
- Atelier théâtre
- Ateliers numériques
- Atelier cuisine inter-générationnel
- Atelier « Bienvenue à la retraite »
- Spectacle « Si on se disait tout »



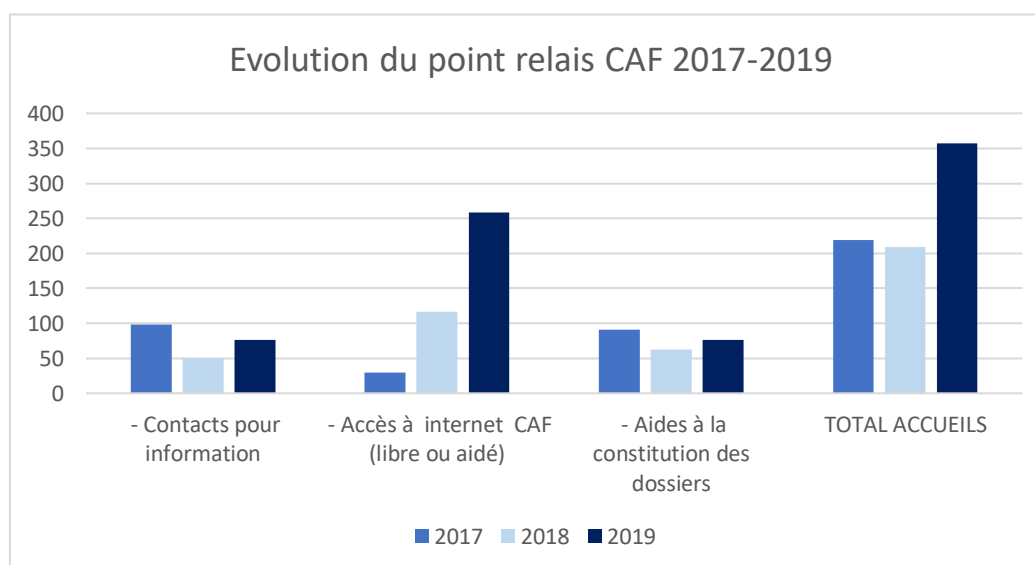
► Le point relais CAF

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil d'administration du CIAS a approuvé la signature de la convention partenariale avec la CAF pour faciliter l'accès à l'information et aux droits de la Branche Famille par la réalisation d'un accueil « CAF » de premier niveau assuré par les agents du CIAS. Cette convention est formalisée par la labellisation du CIAS, 20 rue du professeur Paul Lamarque comme « **Point Relais CAF** ».

Entre 20 et 35 personnes par mois sollicitent le service pour accéder à la plateforme Internet, réaliser des mises à jour de leurs droits ou pour des demandes d'informations et d'aide à la constitution des dossiers, totalisant en 2019 **357** visites, soit une forte progression par rapport à 2018.

Le Point Relais permet d'assurer un service de proximité de 1^{er} niveau et contribue à réduire la fracture numérique. En effet, la dématérialisation des démarches est un frein pour de nombreuses personnes et le point relais permet d'accompagner les demandeurs à ces nouveaux usages.

Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h. Un agent du CIAS est formé à l'accueil du public ainsi qu'aux différentes aides déployées par la CAF. Par ailleurs la CAF met à disposition du CIAS une ligne partenaires facilitant l'accès aux informations, ainsi que la possibilité de rendez-vous qualifiés pour les usagers sur l'agence CAF de LANGON.



► Le transport à la demande

Ce service a été transféré en janvier 2017 vers le CIAS.

Cependant, la Région étant devenue compétente depuis le 1er janvier 2017, l'avenant n°5 à la convention du 19 septembre 2013 proposé par la Région devait être signé entre la Région et la Communauté de communes, celle-ci ne pouvant subdéléguer la compétence transport au CIAS. En conséquence le transport à la demande a été transféré à la CDC au 1^{er} janvier 2018.

En 2018, une convention de mise à disposition de personnel a été établie pour gérer l'activité et poursuivre le développement du service afin de faciliter son accessibilité aux usagers de plus de 75 ans et aux personnes en situation de handicap.

Le TAD compte actuellement plus de **230** inscrits. Plus de **74 %** des inscrits sont des personnes de plus de 75 ans ou en situation de perte d'autonomie. Pour autant, près de 75 % des inscrits n'ont pas utilisé le service en 2019. **2048** voyages ont été réalisés, principalement pour des courses, des rendez-vous médicaux ou l'accès à la banque alimentaire.

Nb personnes inscrites au TAD en 2019										
	Fauteuils	Autres PMR	Pers Agée + 75 ans ou en perte autonomie	Public en insertion ou en situation de précarité	Autre Public			TOTAL hors Accompagnant gratuit	Accompagnant gratuit	TOTAL
					<18 ans	Personne sans moyen de locomotion	tout public			
Nb	14	22	201	12	0	12	10	233	38	271
%	5,16%	8,12%	74,17%	4,44%	0,00%	4,44%	3,69%	90,66%	9,34%	100,00%

Répartition/motif											
Centre commercial	Marché	RDV Médical	Travail	Correspondance TER/TRANSGDE	MDSI	Pôle Emploi	Mission Locale	Banque Alimentaire	Resto du Cœur	Autres	TOTAL
332	442	425	151	27	1	4	47	0	0	619	2048
16,21%	12,33%	21,58%	7,37%	1,32%	0,05%	0,20%	2,30%	0 %	0,00%	27,87%	100,00%

LA VOIRIE ET LES SERVICES TECHNIQUES

La Communauté de Communes est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire (435 kms de voies). Elle réalise des travaux de grosses réparations, l'entretien courant des chaussées, la mise en sécurité des routes.

Le service technique entretient également l'ensemble du parc immobilier de la collectivité.

► La voirie d'intérêt communautaire

L'intérêt communautaire porte sur :

- l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire, à savoir l'ensemble des voies communales revêtues et inscrites au tableau de classement de chaque commune à l'exclusion des places publiques et des parkings qui restent du ressort des communes ;
- la création de voirie pour les réalisations publiques d'intérêt communautaire ;
- la signalisation directionnelle et les lieux-dits,



Un chemin rural (ou toute autre voie non classée en voie communale) pourra être classé en voie communale par la commune après mise aux normes réglementaires.

Enfin, elle assure l'entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

► L'entretien de la voirie communale

▪ Le service voirie

Les agents sont mobilisables à tout moment en cas d'intempéries importantes (neige, orages, tempête, accident de la route pour le nettoyage de la chaussée, chutes d'arbres...) dans le cadre d'astreintes.

La CdC dispose du matériel suivant :

- 3 tracteurs (1 rotofaucheuse et 2 épareuses),
- 1 tracteur muni d'un gyrobroyeur pour les sentiers de randonnées,
- 1 tracteur muni d'une balayeuse et d'un gyro-forestier.
- 1 pelle mécanique 16 tonnes pour les curages de fossés et travaux divers,

- 1 camion 26 tonnes (muni d'un point à temps pour les travaux de goudronnage),
- 1 camion 19 tonnes (muni d'un gravillonneur pour les travaux de goudronnage)
- 2 petits camions bennes de 3.5 tonnes pour le transport du personnel et du petit matériel, en location
- 1 petit camion benne de 3.5 tonnes à la CdC
- 1 véhicule Kangoo en location
- 2 trafics en location dont 1 financé par 14 entreprises locales via des emplacements publicitaires.

En outre, le service voirie possède du petit équipement technique (tronçonneuses, perche élagueuse, bétonnière, outillage, groupe électrogène, panneaux de signalisation de chantier...) et dispose de locaux techniques à Bazas (locaux sociaux, atelier muni d'une fosse de réparation, hangar pour les véhicules, aire de lavage, aire de stockage pour les matériaux, station de carburant...) et à Grignols (hangar fermé, fosse de réparation, vestiaires...).

▪ Les travaux d'entretien



Le fauchage des bas-côtés et des talus est confié à un prestataire externe dans le cadre d'un appel d'offres (2 passes au printemps et à l'automne). Le service voirie assure en régie le fauchage en entrée de bourg des communes concernées par une fête locale.

Le curage des fossés est réalisé par une entreprise extérieure après appel d'offres pour une enveloppe de l'ordre de **30 000 € TTC**.

Enfin, le service voirie effectue en régie les autres travaux d'entretien comme le goudronnage des chaussées (point à temps), la pose de buses et de bordures, la pose des panneaux de lieux-dits et directionnels, le marquage au sol, les travaux d'élagage, le fauchage des chemins de randonnées...

▪ Les travaux en prestations pour le compte des communes

Le service voirie intervient pour le compte des communes afin de réaliser des travaux hors compétences. Pour exemple, on peut noter :

- fauchage de chemins ruraux et d'espaces verts,
- busage,
- dessouchage de chemins ruraux,
- terrassement et remblais,
- pose de clôtures...

▪ Les travaux de grosses réparations de voirie

Chaque année, un programme de travaux est déterminé au vu des demandes faites par les communes. Une enveloppe de l'ordre de **300 000 € TTC** y est généralement affectée. Il est réalisé dans le cadre d'un marché public dont la maîtrise d'œuvre est assurée par un bureau d'études.

Travaux de grosses réparations de voirie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Montant HT	424 744 €	217 435 €	162 214 €	233 681 €	249 809 €	249 927 €	1 537 810 €
FDAVI *	/	/	30 172 €	40 300 €	75 000 €	75 000 €	
FDAEC **	170 835 €	170 836 €	/	/	/	/	637 143 €

*Fonds Départemental d'Aide à la Voirie Intercommunale

** Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes

▪ La commission « voirie »

Elle est composée de 26 membres et animée par Serge MOURLANNE, Vice-président. Elle se réunit au moins 1 fois par an.

Outre ses travaux sur la mise au point des programmes annuels de grosses réparations sur la voirie communale, la commission se mobilise sur la programmation des travaux de grosses réparations, le suivi des travaux de fonctionnement et sur la formalisation d'avis sur des points particuliers.

▪ Les travaux des bâtiments communautaires

1 agent est spécifiquement en charge des travaux sur l'ensemble des bâtiments.

Une équipe d'agents polyvalents voirie/bâtiments/espaces verts assure l'entretien régulier des différents bâtiments communautaires, ce qui permet de réduire les coûts de fonctionnement : entretien des parcs et jardins, petit bricolage, peinture...



L'ENVIRONNEMENT



LA HALTE-NAUTIQUE DE BERNOS-BEAULAC

La halte nautique de Carroy a été réalisée à l'origine par la Commune de Bernos-Beaulac avec des cofinancements du Département de la Gironde et de la Région. Elle a pour objectif le développement d'une animation de loisirs et de tourisme liée au canoë-kayak et accueille également une aire pour camping-cars et de pique-nique.

Depuis 2002, la gestion du site dans son ensemble a été transférée statutairement à la Communauté de Communes du Bazadais au titre des équipements touristiques communautaires. Concernant l'activité de canoë-kayak, une convention de fonctionnement a été élaborée entre la Communauté de Communes du Bazadais et le Club de canoë-kayak de Bernos-Beaulac (statut associatif).



Cette activité fonctionne tous les jours du 1^{er} mai au 15 octobre.

Deux parcours différents sont proposés à la demi-journée ou à la journée.

▪ Focus sur l'aire de camping-cars

L'aire d'accueil de camping-cars de la base nautique est le seul équipement de ce type existant sur un vaste territoire. Elle dispose de places de stationnement en nombre limité et une borne de distribution d'eau et de vidange des eaux sales (système de prépaiement par carte bancaire).

Elle accueille de nombreux camping-cars l'été et même l'hiver (jusqu'à une vingtaine par jour en saison estivale). Elle sert de halte de pique-nique pour les touristes de passage en transit vers les Pyrénées.

Aujourd'hui, l'importante fréquentation du site engendre un stationnement anarchique sur des zones sensibles au plan environnemental (bords du Ciron) et nuisible aux autres usagers.

Des activités de kayak, kayak-polo et tir à l'arc y ont été proposées tout l'été dans le cadre du dispositif Cap 33.

LES PERSPECTIVES 2020 :

- Poursuivre la promotion du site et faire connaître la pratique du canoë-kayak au grand public dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Cap 33, initié par le Département de la Gironde.

LES LACS DE LA PRADE ET DE TASTE

► La gestion et l'animation du Lac

▪ Un site en perpétuelle évolution

Le lac de la Prade est une retenue d'eau artificielle d'une superficie de 51 hectares, comprise dans un ensemble foncier de 80 hectares et située à 5 km du centre de Bazas. Créé à l'origine pour répondre aux besoins en irrigation de l'activité agricole du secteur, le lac a vu sa vocation diminuer ces dernières années.

Désormais, le lac de la Prade est devenu un site important pour la protection de la flore et de la faune, et plus particulièrement des oiseaux. Le site a été identifié notamment pour ses pelouses sèches, mais aussi pour sa diversité de milieux. A ce titre, un plan de gestion quinquennal s'est achevé en 2017 qui intégrait une dimension touristique au développement du site. Un nouveau plan pluriannuel est en œuvre pour assurer la poursuite des actions engagées sur la durée.



De nombreux aménagements destinés au grand public ont déjà été réalisés avec le soutien du Conseil Départemental de la Gironde et la Région Aquitaine : tour et pontons d'observation, passerelle, pontons

de pêche, tables de pique-nique... En partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine, des supports de médiation et de valorisation ont été mis



en place : livret guide et panneaux pédagogiques sur la faune et la flore.

▪ Un site de projets fédérateurs

Le lac de la Prade bénéficie d'équipements moteurs pour son attractivité. La Communauté de communes du Bazadais, propriétaire du site, y propose un restaurant depuis 2014. Cette implantation permet aux habitants du territoire de disposer d'un lieu de restauration dans un cadre naturel et préservé. Cet équipement s'adresse également aux touristes venant à la découverte du site naturel, tout en bénéficiant d'un lieu de restauration et de détente adapté.

L'objectif de découverte du site perdure par la mise en place de projets alliant nature et tourisme vert. Ainsi, un périmètre d'actions foncières est en place aux abords du site permettant la réalisation progressive d'un sentier de découverte faisant le tour du lac.

Ce plan d'actions foncières, également pris en compte dans le plan de gestion du site, permet la maîtrise foncière progressive des abords du lac pour la préservation des milieux naturels.

L'année 2019 a vu la mise en place de jeux de piste définissant deux circuits allant de l'Office de Tourisme au Lac de la Prade en empruntant le chemin de Marmande (9 km aller/retour). Sur ces parcours sont positionnées des caches en bois qui permettent de résoudre une énigme qui s'appuie sur un scénario rédigé. Ce projet fédérateur fait le lien entre la ville ancienne de Bazas et le site naturel du lac de la Prade.

▪ Le dispositif Grand Public, un véritable levier pour le développement du site

Le dispositif Grand Public (DGP), mis en place depuis 2014, permet aux amoureux de la nature, de (re)découvrir le site du lac de la Prade, tout en bénéficiant d'une promotion départementale.

La fréquentation depuis 2014 est en constante augmentation. Néanmoins, une légère baisse est observée en 2019 due à des annulations d'animations et le chevauchement avec des animations Cap33.

DGP	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<i>Fréquentation annuelle</i>	293	296	304	349	551	394
<i>Evolution</i>	↗	↗	↗	↗↗	↗↗↗	↘↘

Les commentaires, recueillis par l'intermédiaire d'un livre d'or et d'un questionnaire de satisfaction envoyé après la sortie, mettent en avant la qualité des prestations proposées et l'intérêt porté au site du lac de la Prade.

Différentes animations ont ainsi été proposées :

- 20 animations (12 thématiques) animées par la LPO qui ont totalisé 226 participants,
- 2 animations « astronomie » par Jeunes-Science Bordeaux avec 103 participants,
- 3 animations « faune aquatique » par la Fédération de pêche avec 8 participants,
- 8 balades ludiques par la CdC avec 57 participants,
- 2 animations avec le CEN Aquitaine.



LES PERSPECTIVES 2020 :

- Aménagement du sentier « Tour du lac »

► La Brasserie du lac de La Prade



En avril 2015, la Brasserie du lac de la Prade a été inaugurée à l'entrée du site avec pour objectif de permettre aux bazadais de se réappropriier les lieux, notamment le week-end, autour d'un repas local et d'une balade aux abords du lac.

D'un montant de 968 245 € HT, ce bâtiment composé de quatre modules (salle de restaurant, cuisines, salle de réunion et local technique) répond aux normes Très Hautes Performances Energétiques. La CdC a bénéficié d'aides, sur le volet paysager, du Département de la Gironde (25 622 €) et du 1% Paysage et Développement (54 116 €).

Le premier gestionnaire ayant décidé de cesser son activité au 1^{er} novembre 2018, la collectivité a engagé une réflexion sur le positionnement du restaurant. Une étude visant la **valorisation de l'image de son territoire** et des produits qui en sont issus a été conduite. Elle a pu définir une stratégie marketing pour la valorisation des produits locaux issus de l'abattoir et de la salle de découpe du Bazadais, le positionnement marketing du restaurant du lac de la Prade en tant qu'espace de restauration et de valorisation des produits locaux et le positionnement et l'image du tourisme en Bazadais.

Le bâtiment a bénéficié d'un réaménagement intérieur (décoration, adaptation du mobilier, création d'un théâtre nature à l'extérieur et d'un terrain de pétanque...) en vue de sa location. Un nouveau gestionnaire a exploité le restaurant dès le mois de juillet 2019. En novembre 2019, la Communauté de communes du Bazadais n'a pas renouvelé le contrat d'exploitation avec le gestionnaire face aux impayés de loyers constatés.

LES PERSPECTIVES 2020 :

- Engager une nouvelle ouverture du restaurant

► Le Lac de Taste

Le lac de Taste à Captieux est depuis le 1^{er} janvier 2014 d'intérêt communautaire. Depuis 2016, différentes animations sont proposées sur le site. La Communauté de communes, en partenariat avec le Département de la Gironde, propose depuis 2017 des séances gratuites de nage dans le cadre du dispositif « Objectif Nage ».

30 ont bénéficié de ce dispositif en 2018 (40 en 2017).



En 2018, un nouveau dispositif a été mis en place avec le Département de la Gironde proposant de nombreuses animations sur le site de Taste : **Cap 33**. Des activités de Beach Tennis, Canoë, Molkky, Volley, ont été proposées qui ont comptabilisé **plus de 500** participations.



Par ailleurs, avec l'appui de l'ingénierie du Département, une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage a été organisée pour définir un aménagement autour du Lac de Taste, mais aussi sur le sentier de Marmande (liaison Bazas – Lac de la Prade). Le cabinet CREHAM a été mandaté. L'étude a été rendue en octobre de cette année et a permis de définir un principe d'aménagement.

LES PERSPECTIVES 2020 :

- Proposer un plan d'aménagement du lac de Taste

LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES

► Refonte du PDESI - PDIPR

Dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), une réflexion a été engagée afin d'imaginer une offre touristique autour de trois étangs ou lacs sur le territoire de la CdC du Bazadais : lac de Taste, lac de la Prade et étang de Sigalens (« parcours des 3 lacs »). Ce parcours d'intérêt communautaire emprunterait des sentiers déjà existants ou à créer, permettrait une mixité d'usages (randonneurs, VTTistes et cavaliers) sur les sentiers et une offre d'animation sur l'étang de Taste.

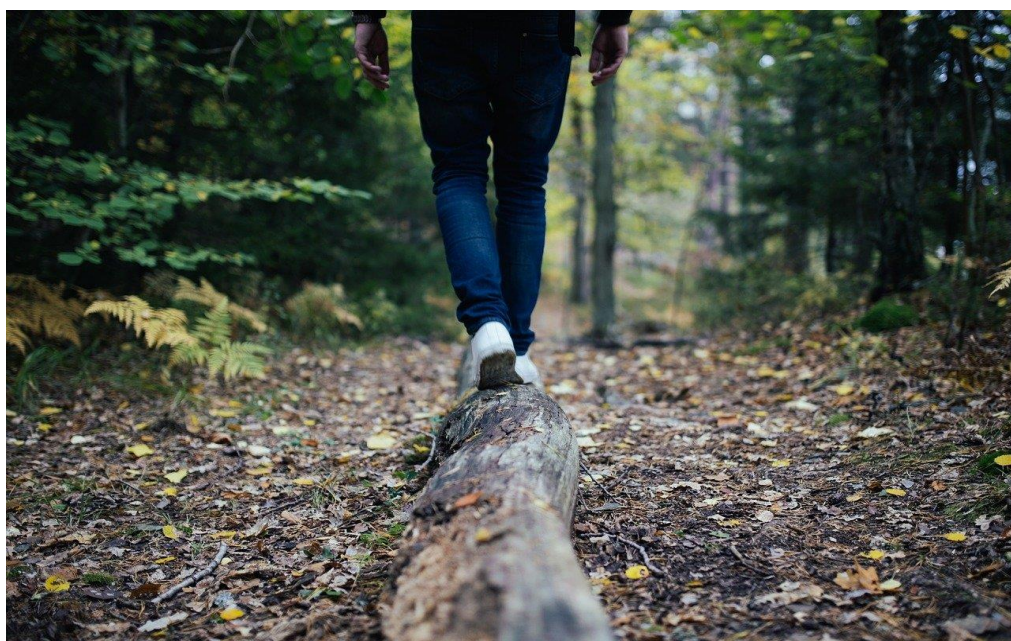
En parallèle à ce projet, un état des lieux des chemins de randonnée existants (boucles locales et départementales) est envisagé pour chaque territoire girondin, pour faire suite à la délibération du Département du 30 juin 2014 sur l'évolution du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Un nouveau schéma a été défini en fonction de l'intérêt communautaire et communal (ex. : maintien de l'entretien d'un chemin rural permettant la promenade occasionnelle pour des habitants locaux, mais sans intérêt particulier – patrimoine, flore exceptionnelle...).

Ce nouveau règlement d'interventions exige que chaque collectivité souhaitant maintenir une offre de sentiers de randonnée soit vigilante au niveau du suivi de l'entretien et des détériorations possibles des aménagements (balises, RIS, ...).

Par ailleurs, concernant le balisage existant (vert et jaune sur poteaux bois), une homogénéisation est prévue avec le balisage de la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre).

Un groupement de commandes pour ce nouveau balisage pourrait être proposé par le Département à chaque territoire, en fonction des besoins, pour diminuer les coûts.



► Suivi du projet

Un groupe technique a été mis en place sous la conduite de la CdC avec le partenariat de l'Office de Tourisme et du responsable de la cellule PDESI–PDIPR du Conseil départemental. Cette instance technique regroupe des représentants des randonneurs, des équestres, des VTTistes, des pêcheurs, de partenaires associés (PNR Landes de Gascogne, Comité Girondin de Course, Fédération de Chasse de Gironde) mais aussi d'élus de Captieux.

Ce groupe technique est chargé de proposer des itinéraires de randonnées multi-usages. Les représentants équestres, VTTistes et randonneurs ont transmis leurs contributions. Ainsi, un nouveau schéma communautaire a-t-il été validé par le Conseil communautaire en 2019.

LES PERSPECTIVES 2020 :

- **Affiner le schéma communautaire des chemins de randonnées en fonction des conventionnements avec les propriétaires privés et les ajustements communaux.**
- **Lancer une étude d'aménagement de ces nouveaux chemins de randonnées (signalétique notamment).**